

# Bulletin du Conseil communal

N° 17



**Lausanne**

Séance du 4 avril 2017 – Première partie



**Bulletin du Conseil communal de Lausanne**

Séance du 4 avril 2017

17<sup>e</sup> séance publique à l'Hôtel de Ville, le 4 avril 2017, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M. Valentin Christe, président

**Sommaire****Ordre du jour** .....690**Première partie**.....697**Communications**Décès de M<sup>me</sup> Annie Calame-Mercier, mère de M. Maurice Calame, conseiller communal.....697

Demande d'urgence de la Municipalité pour le Préavis N° 2016/67 .....697

Nomination de M<sup>me</sup> Nadège Simon au poste de cheffe du Service du logement et des gérances.....698

Réponse de la Municipalité à la pétition de l'UDC Lausanne (220 signatures) portant sur l'accueil des requérants d'asile et des migrants par la Ville de Lausanne .....698

Réponse de la Municipalité à la résolution de M. Jean-Daniel Henchoz du 1<sup>er</sup> novembre 2016 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation urgente de M. Jean-Daniel Henchoz et consorts : « Et si 'Gérard' prédisait le devenir ou la fin des projets sportifs de Métamorphose ? » .....701**Communications – Dépôts**Question écrite de M. Philippe Mivelaz : « La Ville de Lausanne a-t-elle entrepris, ou envisage-t-elle d'entreprendre des démarches en vue de sauvegarder les archives de M<sup>me</sup> Nicole Maffei ? » .....701

Postulat de M. Matthieu Carrel et consorts : « Des bains d'hiver à Lausanne » .....701

Postulat de M. Denis Corboz : « Développement de l'aide de livraison à domicile » .....702

Postulat de M. Mathieu Maillard et consorts : « Pour un parc Montbenon accueillant, toute l'année, à toute heure et pour tous les âges » .....702

Postulat de M<sup>me</sup> Anne-Françoise Decollogny : « Le marché se meurt ? Vive le marché ! » .....702

Interpellation de M. Mathieu Maillard et consorts : « Nouvelle LADB, a-t-on déjà des premiers constats ? » .....702

**Questions orales**.....702**Lausanne, Capitale olympique - Demande de crédit-cadre**

Préavis N° 2016/67 du 24 novembre 2016.....708

Rapport.....715

Discussion .....718

**Postulat de M. Henri Klunge : « Quid d'une monnaie locale à Lausanne » - Postulat de M<sup>me</sup> Léonore Porchet et consorts : « Une monnaie complémentaire pour la vie et le commerce local »**

Rapport.....729

Discussion .....732

**Ordre du jour****A. OPERATIONS PRELIMINAIRES**

1. Communications.

**B. QUESTIONS ORALES****C. RAPPORTS**

- R48a. Postulat de M. Henri Klunge : « Quid d'une monnaie locale à Lausanne ? ». (SE, CD).
- R48b. Postulat de M<sup>me</sup> Léonore Porchet et consorts : « Une monnaie complémentaire pour la vie et le commerce local ». (SE, CD). VERONIQUE BEETSCHEN.
- R55. Préavis N° 2016/67 : Lausanne, capitale olympique. Demande de crédit-cadre. (SCS). JANINE RESPLENDINO.
- R56. Postulat de M<sup>me</sup> Alice Genoud et consorts : « Après Lausanne capitale olympique, Lausanne capitale verte ? ». (CD, LEA). GIANNI-JOHN SCHNEIDER.
- R57. Postulat de M. Jacques Pernet et consorts : « Parce que Beaulieu le vaut bien ! Ou : du maintien de l'activité des halles nord ». (CD). GIANNI-JOHN SCHNEIDER.
- R60. Postulat de M. Philipp Stauber : « Pour un décompte des frais d'eau équitable, transparent et écologique selon le principe du pollueur-payeur ». (SE). MARLENE VOUTAT.
- R62. Rapport-préavis N° 2016/44 : Réponse au postulat de M. Benoît Gaillard « Agences de notation contre démocratie locale : organiser la riposte ». (FIM). ROMAIN FELLI.
- R63. Rapport-préavis N° 2016/50 : Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf « Un hommage à M<sup>me</sup> Françoise Giroud en l'honneur des 100 ans de sa naissance à Lausanne ». (CD). MANUEL DONZE.
- R64. Postulat de M. Robert Joosten et consorts : « Pour un peu d'air dans nos boîtes aux lettres ». (FIM, CD). GERALDINE BOUCHEZ.
- R65. Postulat de M. Henri Ricart et consorts : « Un poste de police de quartier au service des habitants des zones foraines à Vers-chez-les-Blanc ». (SE). VERONIQUE BEETSCHEN.
- R66. Projet de règlement de M. Claude-Alain Voiblet et consorts : « Interdiction de la mendicité à Lausanne. Modification de l'art. 87bis du Règlement général de police ». (SE). LOUIS DANA.
- R69. Rapport-préavis N° 2016/35 : Réponse au postulat de M. Gilles Meystre « Œnotourisme : parce qu'on le Vaud bien. Et Lausanne aussi ! ». (LEA, CD). GIANNI-JOHN SCHNEIDER.
- R70. Rapport-préavis N° 2016/39 : Réaménagement des promenades du Bois-de-Beaulieu et de Jomini. Réponse à un postulat (Anne-Françoise Decollogny). (LEA, EJQ, CD). DANIEL DUBAS.
- R71. Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Audit de l'action du conseil d'administration de la CPCL ». (CD, FIM). GRAZIELLA SCHALLER.
- R72. Postulat de M. Claude Calame : « 30 km/h sur la petite ceinture et dans son périmètre ». (FIM). HENRI RICART.

**D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX****INITIATIVES**

- INI59. Postulat de M. Guy Gaudard : « M3 : grâce à FORTA, lançons la 3<sup>e</sup> étape ». (15<sup>e</sup>/7.3.17). **DISCUSSION PREALABLE.**
- INI60. Postulat de M. Manuel Donzé et consorts : « Les deux-roues motorisés sur les voies du bus : oui c'est possible ! ». (15<sup>e</sup>/7.3.17). **DISCUSSION PREALABLE.**
- INI61. Postulat de M<sup>me</sup> Véronique Beetschen et consorts : « Une plateforme 'last minute' pour l'offre culturelle lausannoise ». (15<sup>e</sup>/7.3.17). **DISCUSSION PREALABLE.**
- INI62. Postulat de M. Henri Klunge : « Un drone, mais pour quoi faire ? ». (15<sup>e</sup>/7.3.17). **DISCUSSION PREALABLE.**
- INI63. Postulat de M. Pierre Conscience et consorts : « Lutter plus efficacement contre les pratiques abusives. Pour l'instauration d'un reçu à l'occasion de chaque interpellation de police ». (15<sup>e</sup>/7.3.17). **DISCUSSION PREALABLE.**
- INI64. Postulat de M<sup>me</sup> Carine Carvalho Arruda et consorts : « Une politique publique pour toutes et tous : analyse budgétaire en termes de genre et d'égalité entre femmes et hommes ». (15<sup>e</sup>/7.3.17). **DISCUSSION PREALABLE.**
- INI65. Postulat de M. Louis Dana et consorts : « Pour une meilleure politique de transfert des supporteurs de football ». (15<sup>e</sup>/7.3.17). **DISCUSSION PREALABLE.**
- INI66. Postulat de M<sup>me</sup> Sara Gnoni et consorts : « Pour une sécurité piétonne accrue autour de la piscine de Mon-Repos ». (16<sup>e</sup>/21.3.17). **DISCUSSION PREALABLE.**

**INTERPELLATIONS**

- INT18. Interpellation de M. Nicola Di Giulio et consorts : « Et maintenant place aux prières dans la rue au cœur de Lausanne ». (3<sup>e</sup>/6.9.16) [SE, EJQ/10.11.16]. **DISCUSSION.**
- INT19. Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet : « Sécurité routière : une vidéo de promotion de la sécurité des utilisateurs de l'espace public a-t-elle directement trouvé sa place aux archives de la Ville ? ». (4<sup>e</sup>/20.9.16) [SE/10.11.16]. **DISCUSSION.**
- INT20. Interpellation de M. Romain Felli : « Comment la Ville communique-t-elle son soutien financier ? ». (5<sup>e</sup>/27.10.15) [FIM/8.12.16]. **DISCUSSION.**
- INT21. Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Tenant compte du critère de réalité, quels sont les vrais états financiers de la Ville ? ». (13<sup>e</sup>/16.2.16) [FIM/8.12.16]. **DISCUSSION.**
- INT22. Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Le Festival de la Cité a-t-il un cœur ? ». (16<sup>e</sup>/12.4.16) [CD/24.11.16]. **DISCUSSION.**
- INT24. Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Le collectif R décide, la Ville s'exécute, le contribuable paie la facture ». (4<sup>e</sup>/20.9.16) [SiL, SCS/24.11.16]. **DISCUSSION.**
- INT25. Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Les engagements de la police municipale pour les manifestations sportives, c'est une facture salée pour le contribuable ». (4<sup>e</sup>/20.9.16) [SE/15.12.16]. **DISCUSSION.**
- INT27. Interpellation de M<sup>me</sup> Gaëlle Lapique et consorts : « Délit de faciès : comment la police fait face ? ». (7<sup>e</sup>/15.11.16) [SE/22.12.16]. **DISCUSSION.**
- INT31. Interpellation de M. Valéry Beaud : « Quel écoquartier à Malley ? ». (20<sup>e</sup>/7.6.16) [LEA, CD, FIM/12.1.17]. **DISCUSSION.**

- INT32. Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « L'ISOS et les articles du RPGA utilisés par la CDAP pour annuler un permis de construire délivré par la Municipalité, une bonne nouvelle pour le patrimoine bâti lausannois ? ». (6<sup>e</sup>/1.11.16) [CD/19.1.17]. DISCUSSION.
- INT33. Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet : « La grippe aviaire sévit au bord du Léman ! ». (7<sup>e</sup>/15.11.16) [LEA/19.1.17]. DISCUSSION.
- INT34. Interpellation de M. Jean-Christophe Birchler : « Espaces publics : besoin d'un Conseil ? ». (4<sup>e</sup>/20.9.16) [CD, FIM, LEA/9.2.17]. DISCUSSION.
- INT35. Interpellation de M. Nicola Di Giulio et consorts : « Après le Chalet-à-Gobet, les requérants d'asile investissent Vers-chez-les-Blanc. Mais qu'en pensent les résidents des zones foraines lausannoises ? ». (5<sup>e</sup>/4.10.16) [SCS/9.2.17]. DISCUSSION.
- INT36. Interpellation de M. Philippe Ducommun et consorts : « Insécurité au centre-ville et 'Lôz'anges gardiens' : quid de la police ? ». (5<sup>e</sup>/4.10.16) [SE/16.2.17]. DISCUSSION.
- INT37. Interpellation de M. Jean-Christophe Birchler : « Eau potable ou saine : quelle est la stratégie du Service de l'eau ? ». (6<sup>e</sup>/1.11.16) [SE/9.2.17]. DISCUSSION.
- INT38. Interpellation de M. Romain Felli : « Qui dois-je appeler si ma rue est cassée ? ». (6<sup>e</sup>/1.11.16) [CD/2.2.17]. DISCUSSION.
- INT39. Interpellation de M. Hadrien Buclin : « Tour Taoua : une somme rondelette encaissée par l'entreprise immobilière Losinger Marazzi ». (6<sup>e</sup>/1.11.16) [CD, LEA/2.2.17]. DISCUSSION.
- INT40. Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « La Municipalité a-t-elle réellement anticipé la croissance de la population due à l'émergence du nouveau quartier des Fiches à Lausanne ? ». (6<sup>e</sup>/1.11.16) [EJQ, LEA/7.2.17]. DISCUSSION.
- INT41. Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet et consorts : « Manifester, mais à quel prix pour la collectivité ? ». (5<sup>e</sup>/4.10.16) [SE/16.2.17]. DISCUSSION.
- INT42. Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Risque-t-on de voir le sous-sol lausannois s'effondrer ? ». (14<sup>e</sup>/14.2.17) [SiL, LEA/2.3.17]. DISCUSSION.
- INT43. Interpellation de M. Fabrice Moscheni : « Culture 'irrévérencieux et choquants' : où est la limite pour la Ville de Lausanne ? ». (9<sup>e</sup>/6.12.16) [CD/9.2.17]. DISCUSSION.
- INT44. Interpellation de M<sup>me</sup> Sarah Neumann et consorts : « Mobilité douce : plus de places de parc ! ». (12<sup>e</sup>/17.1.17) [FIM/9.3.17]. DISCUSSION.
- INT45. Interpellation de M<sup>me</sup> Gaëlle Lapique et consorts : « Fraude à l'aide sociale et expulsion du territoire : mise en œuvre lausannoise ». (12<sup>e</sup>/17.1.17) [SCS/16.3.17]. DISCUSSION.
- INT46. Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Après le Chalet-à-Gobet et Vers-chez-les-Blanc, combien de projets d'accueil de migrants sont-ils en discussion avec l'EVAM ? ». (13<sup>e</sup>/31.1.17) [SCS/16.3.17]. DISCUSSION.

Prochaines séances : **2.5.17** (18 h et 20 h 30), **9.5.17** (18 h et 20 h 30), **23.5.17** (18 h et 20 h 30), **30.5.17** (18 h et 20 h 30), **13.6.17** (18 h et 20 h 30), **14.6.17** (19 h 30), **27.6.17** (18 h et 20 h 30) : *en réserve*, **22.8.17** (de 18 h à 20 h), **5.9.17** (18 h et 20 h 30), **19.9.17** (18 h et 20 h 30), **3.10.17** (18 h et 20 h 30), **31.10.17** (18 h et 20 h 30), **14.11.17** (18 h et 20 h 30), **21.11.17** (18 h et 20 h 30), **5.12.17** (18 h et 20 h 30), **6.12.17** (19 h 30), **12.12.17** (18 h et 20 h 30) : *en réserve*.

Au nom du Bureau du Conseil :

Le président : *Valentin Christe*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

## **POUR MÉMOIRE**

### **I. RAPPORTS (EN ATTENTE DE LA FIN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION)**

- 7.6.16 Rapport-préavis N° 2016/38 : Aéroport régional Lausanne – La Blécherette. Réponse à la pétition de l'Association de défense des riverains de la Blécherette (ADRB). (CD) ; (4.10.16) postulat de M. Hadrien Buclin et consorts : « Pour une réduction conséquente des nuisances sonores provoquées par l'aéroport de la Blécherette et des dangers relatifs au trafic aérien en zone urbaine ». (CD). **JACQUES PERNET.**
- 23.8.16 Préavis N° 2016/41 : Politique communale en matière de drogues. (SCS, SE). **VINCENT BRAYER.**
- 23.8.16 Postulat de M<sup>me</sup> Séverine Evéquoz et consorts : « Pour des mesures d'accompagnement nature, paysage et espace public au sein du Projet d'agglomération Lausanne-Morges, en particulier pour les Axes forts de transports urbains (AFTPU) ». (LEA, FIM). **COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE.**
- 23.8.16 Rapport-préavis N° 2016/46 : Postulat de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp « Responsabilisons les délinquants mineurs par l'introduction à Lausanne de la 'conciliation extrajudiciaire' ». (CD, SE, SCS). **ROLAND PHILIPPOZ.**
- 4.10.16 Rapport-préavis N° 2016/51 : Réponse au postulat de M. Bertrand Picard : « Une deuxième vie pour nos livres ». (CD). **CLAUDE NICOLE GRIN.**
- 1.11.16 Postulat de M<sup>me</sup> Sylvianne Bergmann et consorts : « Des aides concrètes pour les proches aidants ». (FIM). **FILIPPO RIVOLA.**
- 1.11.16 Postulat de M. Hadrien Buclin et consorts : « Pour un soutien plus actif de la Ville aux initiatives liées à l'agriculture urbaine ». (LEA). **MATTHIEU CARREL.**
- 1.11.16 Postulat de M. Guy Gaudard : « Amiante : danger mortel ». (LEA). **JACQUES-ETIENNE RASTORFER.**
- 1.11.16 Motion de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Adaptation de la rémunération de la Municipalité ». (CD, FIM). **ARNAUD BOUVERAT.**
- 1.11.16 Postulat de M. Valéry Beaud : « Pour une véritable stratégie de requalification de l'espace public ». (FIM, CD). **PHILIPPE DUCOMMUN.**
- 1.11.16 Postulat de M. Hadrien Buclin : « La Municipalité doit s'opposer aux hausses de tarif TL et Mobilis ! » (CD). **DIANE WILD.**
- 6.12.16 Rapport-préavis N° 2016/64 : Réponse au postulat de M. Laurent Rebeaud et consorts « Pour une étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une fédération de communes dans le périmètre de l'Agglomération Lausanne-Morges ». (CD). **COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE.**
- 6.12.16 Postulat de M. Manuel Donzé : « Pour une sécurisation du chemin de Rovéréaz ». (FIM). **ROBERT JOOSTEN.**
- 17.1.17 Postulat de M<sup>me</sup> Léonore Porchet et consorts : « Pour un meilleur accès à l'art : une artothèque lausannoise ». (CD). **BERTRAND PICARD.**

- 17.1.17 Postulat de M. Romain Felli et consorts : « Pour des pataugeoires en libre-accès dans les parcs publics ». (LEA). **SANDRA PERNET.**
- 17.1.17 Postulat de M. Pierre Oberson : « ‘This is my street’, et quoi encore ? » (SE). **DENIS CORBOZ.**
- 17.1.17 Pétition de M<sup>me</sup> Josiane Boegli et consorts (35 sign.) : « Pour la préservation du jardin agrémentant les immeubles du chemin du Levant 1, 3 et 5 à Lausanne ». (CD). **COMMISSION DES PETITIONS.**
- 17.1.17 Postulat de M. Nicola Di Giulio : « Amélioration de l'équipement des services d'urgence ». (SE). **QUENTIN BEAUSIRE.**
- 17.1.17 Rapport-préavis N° 2016/70 : Réponse à la motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Pour des transports publics plus performants au sud de la ville. Des bus à haut niveau de service entre l'EPFL et Lutry ». (CD). **ALIX OLIVIER BRIOD.**
- 31.1.17 Pétition de M. Benjamin Dwir et consorts (60 sign.) au sujet des modifications du trafic projetées par la Municipalité au chemin de la Fauvette et à l'avenue de l'Esplanade. (FIM). **COMMISSION DES PETITIONS.**
- 31.1.17 Pétition de l'Association Esprit de Quartier et consorts, par M<sup>me</sup> Jeanne Rektorik, (1321 sign.) contre la démolition des bâtiments ECA 1809 et 1810 et la construction d'un bâtiment à la rue des Fontenailles 21-23 à Lausanne. (CD). **COMMISSION DES PETITIONS.**
- 31.1.17 Pétition du Parti libéral-conservateur, par M. Nicola Di Giulio, concernant l'accueil de requérants d'asile à Vers-chez-les-Blanc. (SCS, SE). **COMMISSION DES PETITIONS (MARLENE VOUTAT).**
- 7.3.17 Postulat de M. Guy Gaudard et consorts : « Rovéréaz–Fauvette : allégeons les contraintes ». (FIM). **ROBERT JOOSTEN.**
- 7.3.17 Motion de M. Philippe Miauton et consorts : « Rendre Lausanne plus riche ». (SE, FIM). **STEPHANE WYSSA.**
- 7.3.17 Motion de M. Pierre Ethenoz et consorts : « Lausanne 2016-2021, entre ambitions, préoccupations et finances durables ». (FIM). **MATTHIEU CARREL.**
- 7.3.17 Projet de règlement de M. Fabrice Moscheni : « Améliorer la gouvernance du Conseil communal ». (CD). **SARAH NEUMANN.**
- 7.3.17 Postulat de M. Manuel Donzé : « Leçons de rythmique : des infrastructures inadaptées ». (EJQ). **HENRI RICART.**
- 7.3.17 Postulat de M. Matthieu Carrel et consorts : « Faut-il planifier une plus grande gare routière à Lausanne ? ». (FIM). **VERONIQUE BEETSCHEN.**
- 7.3.17 Préavis N° 2017/2 : Stratégie et plan d'action en faveur de la sécurisation des itinéraires cyclables et piétonniers. Demande de crédits de réalisation. (FIM). **VINCENT ROSSI.**
- 7.3.17 Rapport-préavis N° 2017/3 : Action municipale dans le domaine de la lutte contre le chômage. Réponse à deux postulats (Pierre-Yves Oppikofer ; Evelyne Knecht). (SCS). **CLAUDE NICOLE GRIN.**
- 7.3.17 Révision du Règlement du Conseil communal de Lausanne (RCCL) : (26.2.13) projet de règlement de M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron de révision totale du règlement du Conseil communal du 12 novembre 1985. (CD). **THERESE DE MEURON.**
- 21.3.17 Postulat de M. Henri Klunge et consorts : « En ville comme à la montagne, le mieux pour monter c'est le téléphérique ! » ; postulat de M. Stéphane Wyssa et



- consorts : « Un prolongement idéal en direction de l'est pour le tram T1 ». (FIM). **AUDE BILLARD.**
- 21.3.17 Postulat de M. Bertrand Picard et consorts : « P+R+S : Park'n'ride'n'shop » (SE) ; postulat de M<sup>me</sup> Florence Bettschart-Narbel et consorts : « Nos P+R sont-ils adaptés ? ». (FIM). **JEAN-CHRISTOPHE BIRCHLER.**
- 21.3.17 Postulat de M. Pierre Conscience et consorts : « Mauvaises pratiques policières : pour une instance réellement indépendante pour répondre aux plaintes et dénonciations formées à l'égard de la police ». (SE). **PHILIPPE MIAUTON.**
- 21.3.17 Postulat de M. Vincent Rossi et consorts : « Des pauses dans l'affichage publicitaire à Lausanne » ; postulat de M<sup>me</sup> Céline Misiego : « Pages blanches pour Lausanne ». (FIM). **JEAN-LUC CHOLLET.**
- 21.3.17 Rapport-préavis N° 2017/4 : Réponse au postulat de M. Yves Ferrari et consorts « LAT : penser globalement, agir localement ». (CD). **MAURICE CALAME.**
- 21.3.17 Rapport-préavis N° 2017/5 : Planification, construction de logements et politique foncière. Réponse à trois postulats (Laurent Guidetti ; Natacha Litzistorf). (CD, LEA). **ALAIN HUBLER.**
- 21.3.17 Pétition de M<sup>me</sup> Evelyne Hornung, M. Raphaël Braissant et consorts (1536 sign.) en faveur de la construction d'un bâtiment à la rue des Fontenailles 21-23 (parcelles 5339 et 5340, CAMAC 164501), pour soutenir l'accès à la propriété à des familles en ville de Lausanne. (CD). **COMMISSION DES PETITIONS.**
- 4.4.17 Postulat de M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron visant à demander à la Municipalité d'établir l'inventaire des missions que Lausanne doit, pour des raisons légales, exécuter ou décide, parce qu'elle les juge indispensables pour le bien de ses administrés, de se les donner. (CD). **CARINE CARVALHO ARRUDA.**
- 4.4.17 Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Voies express vélo et rues cyclables ». (FIM). **MATHIEU MAILLARD.**
- 4.4.17 Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Responsabiliser les grands commerces par rapport au recyclage des déchets d'emballage ». (FIM, SE). **YVAN SALZMANN.**
- 4.4.17 Postulat de M<sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon et consorts : « Pour favoriser une optimisation de l'utilisation des surfaces habitables ». (LEA). **ROLAND PHILIPPOZ.**
- 4.4.17 Postulat de M. Guy Gaudard et consorts : « La place de la Sallaz aux piétons ». (FIM). **KARINE ROCH.**
- 4.4.17 Postulat de M. Xavier Company et consorts : « Pour que Lausanne propose une énergie propre et locale, exempte de production nucléaire ». (SiL). **ANDRE MACH.**
- 4.4.17 Postulat de M. Denis Corboz et consorts : « Pour la création d'un journal communal ». (CD). **FRANÇOISE LONGCHAMP.**
- 4.4.17 Préavis N° 2017/6 : Prise de participation dans la société netplus.ch S.A. (SiL). **ALICE GENOUD.**

## **II. INTERPELLATIONS (EN ATTENTE DE LA REPONSE DE LA MUNICIPALITE)**

- 17.2.15 Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Appréciation du risque sécuritaire lors de manifestations : comment éviter les excès de prudence ? » (14<sup>e</sup>/17.2.15) [SE]. **DISCUSSION.**



- 26.4.16 Interpellation de M. Gianni John Schneider et consorts : « Rénovation du Musée historique de Lausanne : pourquoi ne pas inclure la façade d'entrée et le jardin ? » (17<sup>e</sup>/26.4.16) [CD, SE]. **DISCUSSION.**
- 4.10.16 Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Chemin de la Vulliette, du zéro à cent km/h en quatre secondes ». (5<sup>e</sup>/4.10.16) [FIM]. **DISCUSSION**
- 1.11.16 Interpellation de M. Philipp Stauber : « Grands équipements sportifs du projet Métamorphose : un regard sur les moyens financiers dépensés et prévus ». (6<sup>e</sup>/1.11.16) [CD]. **DISCUSSION.**
- 15.11.16 Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet : « Manifestation 'Champions !', une dernière explication de la Municipalité est nécessaire ! » (7<sup>e</sup>/15.11.16) [SCS]. **DISCUSSION.**
- 15.11.16 Interpellation de M<sup>me</sup> Séverine Evéquo et consorts : « Asile : quel accompagnement pour les mineurs non accompagnés ? » (7<sup>e</sup>/15.11.16) [SCS, EJQ]. **DISCUSSION.**
- 15.11.16 Interpellation de M<sup>me</sup> Alice Genoud et consorts : « Carte *Cultissime*, un bon outil méconnu ? » (7<sup>e</sup>/15.11.16) [CD]. **DISCUSSION.**
- 15.11.16 Interpellation de M. Pierre Oberson et consorts : « Tags à la frontière de l'œuvre d'art et du gribouillis ! Alors que l'artiste rit, le propriétaire d'immeuble pleure ! » (7<sup>e</sup>/15.11.16) [FIM]. **DISCUSSION.**
- 31.1.17 Interpellation de M<sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon et consorts : « Les feuilles mortes se ramassent à la pelle et à la souffleuse ». (13<sup>e</sup>/31.1.17) [LEA]. **DISCUSSION.**
- 31.1.17 Interpellation de M<sup>me</sup> Véronique Beetschen et consorts : « La Ville veut-elle faciliter l'accès aux cartes journalières CFF délivrées par la Commune (Flexi-Card) ? » (13<sup>e</sup>/31.1.17) [CD]. **DISCUSSION.**
- 31.1.17 Interpellation de M<sup>me</sup> Aude Billard : « Mise en place d'un système de tickets et de places d'attente aux centres clientèle des transports lausannois ». (13<sup>e</sup>/31.1.17) [CD]. **DISCUSSION.**
- 31.1.17 Interpellation de M. Jacques Pernet : « Le Service des sports et son dynamisme proverbial ». (13<sup>e</sup>/31.1.17) [SCS]. **DISCUSSION.**
- 31.1.17 Interpellation de M. Philipp Stauber : « Contrôle des taxis par la Ville : réglementer c'est bien, contrôler que ces règlements soient respectés, c'est mieux ! » (13<sup>e</sup>/31.1.17) [SE]. **DISCUSSION.**
- 31.1.17 Interpellation de M. Henri Ricart : « Parcs d'aventure ou d'attraction éphémères en ville : améliorer l'efficacité des moyens mis à la disposition des jeunes familles et de leurs enfants ». (13<sup>e</sup>/31.1.17) [EJQ]. **DISCUSSION.**
- 31.1.17 Interpellation de M. Roland Philipoz et consorts : « Cartes journalières communes : une meilleure accessibilité ! ». (13<sup>e</sup>/31.1.17) [SE]. **DISCUSSION.**
- 21.3.17 Interpellation de M. Fabrice Moscheni : « Qu'en est-il de la formation des municipaux faisant partie du conseil d'administration de la CPCL ? ». (16<sup>e</sup>/21.3.17). **DISCUSSION.**

## Première partie

Membres absents excusés : M<sup>mes</sup> et MM. Aude Billard, Jean-François Cachin, Magali Crausaz Mottier, Nicola Di Giulio, Manuel Donzé, Philippe Ducommun, Pierre Ethenoz, Claude Nicole Grin, Henri Klunge, Axel Marion, Céline Misiego, Philippe Mivelaz, Fabrice Moscheni, Jacques Pernet, Janine Resplendino, Anna Zürcher.

Membres absents non excusés : MM. Sébastien Kessler, Mathieu Maillard.

Membres présents 82

Membres absents excusés 16

Membres absents non excusés 2

**Effectif actuel 100**

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

---

## Communication

Décès de M<sup>me</sup> Annie Calame-Mercier, mère de M. Maurice Calame, conseiller communal

**Le président** : – J'ouvre la séance sur une note un peu triste : nous avons appris le décès de M<sup>me</sup> Annie Calame, née Mercier, dans sa 97<sup>e</sup> année, la maman de notre collègue Maurice Calame. Nous adressons nos plus vives sympathies à sa famille. Je vous propose de vous lever pour observer un instant de silence.

*L'assemblée et le public se lèvent et observent une minute de silence.*

---

## Communication

Demande d'urgence de la Municipalité pour le Préavis N° 2016/67

Lausanne, le 23 mars 2017

### **Séance du Conseil communal du 4 avril 2017 – Demande d'urgence**

Monsieur le Président,

La Municipalité vous adresse la demande d'urgence suivante pour la séance du Conseil communal citée en marge :

**Préavis N° 2016/67 – SCS** : Lausanne, capitale olympique – Demande de crédit-cadre.

**Motif** : Les montants du crédit-cadre précédent sont épuisés et il est indispensable de pouvoir disposer rapidement d'un nouveau crédit-cadre.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le vice-syndic : *Jean-Yves Pidoux*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

---

## Communication

Nomination de M<sup>me</sup> Nadège Simon au poste de cheffe du Service du logement et des gérances

Lausanne, le 13 mars 2017

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 9 février 2017, la Municipalité a procédé à la nomination de Mme Nadège Simon au poste de cheffe du Service du logement et des gérances dès le 1<sup>er</sup> mai 2017.

Titulaire d'un diplôme d'ingénieure en génie civil et urbanisme, puis d'un master spécialisé en management urbain, environnement et services, Madame Simon dispose d'une large expérience dans les domaines techniques et de développement de projets immobiliers, ainsi qu'une expertise avérée de gestion financière et immobilière et de négociations complexes avec des partenaires publics et privés.

Depuis 18 ans, elle a assuré la responsabilité, de la planification aux permis de construire, de nombreux projets immobiliers en Suisse romande au sein d'une grande entreprise.

La Municipalité est convaincue que Madame Simon a toutes les qualités pour relever cet important défi professionnel et lui souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Nous tenons à remercier Mme Elinora Krebs pour ses compétences multiples et l'immense travail qu'elle a effectué durant ses 17 ans au service de la Ville de Lausanne. L'intérim de deux mois est assuré par Mme Andrea Faucherre, adjointe à la cheffe de service.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre acte de la présente communication et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire *Simon Affolter*

---

## Communication

Réponse de la Municipalité à la pétition de l'UDC Lausanne (220 signatures) portant sur l'accueil des requérants d'asile et des migrants par la Ville de Lausanne

Lausanne, le 16 mars 2017

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le 5 janvier 2016, la pétition citée en titre est déposée au Conseil communal. La commission des pétitions décide, le 22 février 2016, de la renvoyer à la Municipalité pour étude et communication. Le 15 juin 2016, votre Conseil confirme la décision de la commission des pétitions et vote son renvoi à la Municipalité.

Cette pétition, munie de 220 signatures, demande que les autorités municipales lausannoises n'acceptent pas plus de 22.2% des requérants d'asile séjournant dans le canton de Vaud sur le territoire communal.

En préambule, la Municipalité souhaite apporter les précisions suivantes.

La Suisse est signataire de la Convention relative au statut des réfugiés (Convention de Genève de 1951) ainsi que du protocole additionnel de New York de 1967. Les dispositions légales helvétiques sont conformes à ces conventions internationales et la procédure relative à l'asile est de compétence fédérale. Si les conditions d'une demande d'asile sont remplies, la personne peut séjourner en Suisse pendant la procédure d'examen

du droit d'asile et sera considérée comme un requérant d'asile. A l'issue de la procédure, différents statuts existent en plus de celui de statut de réfugié.

Les personnes pour qui l'ensemble de la procédure n'est pas directement et rapidement traitée au niveau fédéral sont attribuées dans les cantons selon une clé de répartition proportionnelle à la population résidente dans les cantons. Ainsi, le canton de Vaud assume 8.4% des requérants d'asile, soit 0.4% dans le cadre du Centre d'enregistrement et de procédure de la Confédération situé à Vallorbe et 8.0% dans le cadre de l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EV AM). L'assistance à fournir aux personnes issues du domaine de l'asile est de la compétence des cantons.

Le canton de Vaud règle l'assistance, y compris l'hébergement, dans le cadre de la loi sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers (LARA) du 7 mars 2006. Cette dernière s'applique aux personnes suivantes (selon art. 2 LARA) :

- les requérants d'asile disposant d'un droit de séjour sur territoire vaudois en vertu de la législation fédérale ;
- les personnes au bénéfice d'une admission provisoire ;
- les personnes à protéger au bénéfice d'une protection provisoire ;
- les personnes séjournant illégalement sur territoire vaudois ;
- les mineurs non accompagnés.

C'est l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EV AM) qui octroie l'assistance et l'aide d'urgence pour ces types de populations. L'EVAM n'assume donc pas exclusivement l'hébergement des requérants d'asile, mais de toute personne issue du domaine de l'asile à l'exception des personnes dont le statut de réfugié a été reconnu.

Le financement de l'aide sociale et de l'aide d'urgence est subventionné par la Confédération, conformément à la loi sur l'asile (LAsi), et par le canton de Vaud. Les communes vaudoises n'y contribuent pas. L'obligation de la Confédération de rembourser les frais pour les personnes admises provisoirement s'éteint au plus tard 7 ans après leur entrée en Suisse. Pour les personnes dont le statut de réfugié a été reconnu, l'aide sociale qui leur est octroyée dans le canton de Vaud est le Revenu d'insertion (RI). C'est le Centre social d'intégration des réfugiés (CSIR) qui est l'autorité d'application compétente pour ces situations. La Confédération contribue également financièrement à l'aide sociale pour cette catégorie de personnes. Ce financement s'éteint après 5 ans depuis leur entrée en Suisse.<sup>1</sup>

En ce qui concerne l'hébergement des personnes assistées par l'EVAM, depuis fin 2008, toutes les structures d'hébergement collectif sont occupées au maximum de leur capacité, ce qui a obligé l'établissement à devoir recourir dans l'urgence à des abris de protection civile situés dans le canton<sup>2</sup>. Suite à un entretien, en février 2017, entre le directeur des Sports et de la cohésion sociale et le directeur de l'EVAM, il a été communiqué que l'abri PC d'Epalinges et le centre de jour des Boveresses ont été récemment fermés faute d'affluence.

En effet, le nombre de requérants d'asile s'est stabilisé voire à légèrement diminué entre janvier 2016 et janvier 2017<sup>3</sup>. En outre, selon l'article 29 de la LARA, les communes de plus de 2'000 habitants doivent collaborer à la recherche de possibilités d'hébergement sur leur territoire. A Lausanne, 1'652 personnes étaient hébergées par l'EVAM au 31 décembre 2016, soit 1.22% par rapport au nombre d'habitants. Le taux moyen calculé pour les communes de plus de 2'000 habitants étant de 0.99%, Lausanne se situe au dessus de cette moyenne mais en dessous des communes comptant la plus forte proportion (Crissier:

<sup>1</sup> SEM (2008). Directive sur l'indemnisation de la Confédération pour l'aide sociale et l'aide d'urgence.

<sup>2</sup> Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM). (2016). *Répartition des migrants*. Récupéré de <https://www.evam.ch/dossiers/repartition-des-migrants/>

<sup>3</sup> [https://www.evam.ch/fileadmin/user\\_upload/Articles/170131\\_personnes\\_assistees\\_EVAM.pdf](https://www.evam.ch/fileadmin/user_upload/Articles/170131_personnes_assistees_EVAM.pdf)

3.75%, Bex: 2.78%, etc.). L'EVAM souhaite par ailleurs s'établir en priorité dans les communes où le taux est inférieur à 0.87% de la population.<sup>4</sup>

Les réponses à apporter aux besoins d'hébergement de cette catégorie de personnes ne sont cependant pas de la seule responsabilité des collectivités publiques. De nombreux privés ont également fait le choix de collaborer avec l'EVAM en leur louant des appartements.

L'EVAM recherche par ailleurs des terrains, des bâtiments à acheter ou à louer. Les possibilités d'hébergement de l'EVAM sont négociées en fonction des opportunités ou partenariats se présentant sur le marché du logement ou avec les collectivités publiques.

L'EVAM offre en outre une assistance à l'intégration ainsi que dans la recherche d'emplois pour les personnes admises à titre provisoire conformément à la LAsi et qui resteront durablement en Suisse.

Ces précisions apportées, la Municipalité est consciente qu'elle assume une part plus importante que d'autres communes vaudoises en mettant à disposition de l'EVAM des lieux d'hébergement, notamment des abris PC. Egalement consciente des enjeux humanitaires, elle compte poursuivre sa collaboration avec l'EVAM. En outre, elle encourage tout projet hors territoire communal permettant la mise à disposition d'hébergements mieux adaptés et de qualité.

En ce qui concerne l'intégration de ces personnes, la Ville de Lausanne a créé, en 1971 déjà, le Bureau lausannois pour les immigrés. Cette démarche d'intégration assumée par de nombreux organismes est essentielle à la qualité de vie et au vivre ensemble dans une ville cosmopolite telle que la nôtre. La Ville de Lausanne s'est également dotée de nombreuses mesures aidant à l'intégration et a adopté le rapport-préavis N° 2016/33 « Redéfinir la politique communale visant à encourager l'intégration »<sup>5</sup>, approuvé le 15 novembre 2016.

La Municipalité estime qu'il n'est ni opportun ni nécessaire de fixer un taux pour limiter le nombre de personnes issues du domaine de l'asile sur le territoire lausannois. Par ailleurs, la fixation d'un tel taux excéderait les compétences communales. Elle salue les efforts de l'EVAM de s'établir dans d'autres communes de 2'000 habitants où le taux est inférieur à la moyenne, ainsi que les efforts des plus petites communes ayant conduit à l'hébergement de 100 à 130 personnes dans le cadre de l'opération un village une famille.

La Municipalité met la priorité sur la collaboration avec l'EVAM pour trouver des solutions d'hébergement de qualité. Elle entend par ailleurs poursuivre ses efforts à l'intégration de ces personnes.

Nous vous remercions de l'attention portée à cette communication et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire *Simon Affolter*

---

<sup>4</sup> Idem

<sup>5</sup> Rapport-préavis N° 2016/33 du 28 avril 2016 « Réponse au postulat de MM. Pierre-Yves Oppikofcr et Nkiko Nsengimana « Redéfinir la politique communale visant à encourager l'intégration »

## Communication

Réponse de la Municipalité à la résolution de M. Jean-Daniel Henchoz du 1<sup>er</sup> novembre 2016 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation urgente de M. Jean-Daniel Henchoz et consorts : « Et si 'Gérard' prédisait le devenir ou la fin des projets sportifs de Métamorphose ? »

Lausanne, le 23 mars 2017

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 1<sup>er</sup> novembre 2016, dans le cadre du traitement de l'interpellation urgente de M. Jean-Daniel Henchoz et consorts « Et si 'Gérard' prédisait le devenir ou la fin des projets sportifs de Métamorphose ? », le Conseil communal a adopté la résolution de M. Jean-Daniel Henchoz :

« Fondé sur le calendrier arrêté dans le préavis N° 2016/20, le Conseil communal souhaite que la Municipalité, dans les meilleurs délais mais au plus tard d'ici le 31 mars 2017 :

1. mette à l'enquête le projet de stade de la Tuilière ;
2. arrête la version définitive du projet d'exécution ;
3. présente au Conseil communal la demande de crédit d'ouvrage pour le stade de la Tuilière ».

### Réponse de la Municipalité :

La Municipalité informe le Conseil communal que le projet de stade de la Tuilière a été mis à l'enquête publique du 9 décembre 2016 au 16 janvier 2017 et que la version définitive du projet d'exécution, prévoyant un stade de football à l'anglaise doté d'un terrain synthétique et d'une capacité de 12'000 places assises, a été arrêtée. Par ailleurs, le préavis N° 2016/68 demandant un crédit d'ouvrage pour la réalisation du stade de la Tuilière a été approuvé par le Conseil communal le 7 mars 2017.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, l'expression de nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire *Simon Affolter*

---

## Communication – Dépôt

Question écrite de M. Philippe Mivelaz : « La Ville de Lausanne a-t-elle entrepris, ou envisage-t-elle d'entreprendre des démarches en vue de sauvegarder les archives de M<sup>me</sup> Nicole Maffei ? »

Lausanne, le 3 avril 2017

(Signé) *Philippe Mivelaz*

---

## Communication – Dépôt

Postulat de M. Matthieu Carrel et consorts : « Des bains d'hiver à Lausanne »

Lausanne, le 4 avril 2018

(Signé) *Matthieu Carrel et 2 cosignataires*

### **Communication – Dépôt**

Postulat de M. Denis Corboz : « Développement de l'aide de livraison à domicile »

Lausanne, le 4 avril 2018

(Signé) *Denis Corboz*

---

### **Communication – Dépôt**

Postulat de M. Mathieu Maillard et consorts : « Pour un parc Montbenon accueillant, toute l'année, à toute heure et pour tous les âges »

Lausanne, le 21 mars 2017

(Signé) *Mathieu Maillard et 1 cosignataire*

---

### **Communication – Dépôt**

Postulat de M<sup>me</sup> Anne-Françoise Decollogny : « Le marché se meurt ? Vive le marché ! »

Lausanne, le 17 mars 2017

(Signé) *Anne-Françoise Decollogny*

---

### **Communication – Dépôt**

Interpellation de M. Mathieu Maillard et consorts : « Nouvelle LADB, a-t-on déjà des premiers constats ? »

Lausanne, le 21 mars 2017

(Signé) *Mathieu Maillard et 1 cosignataire*

---

### **Questions orales**

Question

**M<sup>me</sup> Léonore Porchet (Les Verts)** : – Ma question s'adresse à M. le municipal en charge de la Sécurité. On a appris par voie de presse qu'une jeune femme a été poursuivie par la police municipale pour avoir chanté dans la rue en fin de journée, autour de 18 h 30. Ma question est la suivante : la Municipalité a-t-elle décidé de sévir de manière radicale face au bruit dans nos rues ? Si c'est le cas, cette nouvelle politique va-t-elle s'appliquer également à des bruits comme les pétarades de motos, les chantiers ou les avions, ou va-t-elle uniquement servir à limiter nos libertés individuelles ?

Réponse de la Municipalité

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie** : – La question de M<sup>me</sup> Porchet couvre un vaste ensemble de sujets. Je ne commenterai pas une décision de justice, puisque c'est dorénavant une décision de justice. Pour le reste, l'ensemble des règles applicables continuera à l'être.



Question

**M<sup>me</sup> Alice Genoud (Les Verts)** : – Ma question s’adresse à M. le syndic Grégoire Junod. Le nouveau système de billetterie des transports lausannois, qui, pour rappel, est une sorte de carte avec dix tickets, n’est pas rechargeable ; il pose donc de nombreux problèmes ergonomiques, écologiques et pratiques. Un article du *24 heures* du 22 février relayait différentes plaintes. La Municipalité est-elle au courant de ces difficultés pratiques ? Comment compte-t-elle relayer ces préoccupations auprès des tl ?

Réponse de la Municipalité

**M. Grégoire Junod, syndic** : – Cela a été fait. Je me suis entretenu avec le directeur des tl à ce sujet, pour lui faire part des problèmes que nous connaissons, qui sont d’ailleurs aussi connus des tl, puisqu’une partie des plaintes, dont la presse s’est fait l’écho, ont été reçues par les tl eux-mêmes.

Une partie de ces problèmes est inhérente au système qui a été souhaité et mis en place, et une large partie pourra être résolue. L’autre, et j’y reviendrai, ne pourra malheureusement pas être résolue en l’état, et c’est une des critiques que l’on peut faire effectivement faire au nouveau système.

Les tl ont considérablement modernisé leur type d’accès aux billets. On peut maintenant acheter des billets par SMS, ce qui est la solution la plus pratique, la plus simple et la plus écologique ; c’est celle qui est appelée à se développer dans les années à venir. On recourra de plus en plus souvent au téléphone portable ou à d’autres types d’appareil de ce genre, à des applications pour acheter des billets sans support papier ou sans carte. C’est un progrès, en tout cas du point de vue écologique et pratique. Ce n’est évidemment pas adapté aux personnes qui n’ont pas de téléphone portable ou qui ne sont pas adeptes des nouvelles technologies.

La carte prépayée a été mise sur pied à la demande d’une partie des usagers, qui souhaitaient avoir une alternative à ce qui était auparavant le carnet de tickets, qui a disparu depuis maintenant longtemps ; c’est pour remplacer ce produit que la carte prépayée a été créée. C’est probablement un produit transitoire, qui durera quelques années encore. Est-ce cinq, sept ou dix ans ? Je ne sais pas, mais ce n’est pas un produit appelé à durer pour toujours. En effet, des évolutions technologiques sont en cours.

Une partie des difficultés évoquées dans le *24 heures*, dont vous vous faites le relais, pourront être résolues bientôt, notamment avec le changement d’automates, qui permettra de procéder à l’achat de son titre de transport directement aux automates, sans avoir à le faire dans le bus. L’autre élément en voie de résolution, c’est la disponibilité de ces cartes dans l’ensemble des kiosques de la ville, avec des points d’achat.

Par contre, le caractère non rechargeable ne sera pas réglé, donc le côté non écologique de la carte, qui doit être jetée. On passera à des supports moins rigides qu’actuellement, donc recyclables, il n’empêche que cela reste une des critiques du système. Mais elle est un peu inhérente à ce type de système ; en effet, passer à un modèle rechargeable impliquerait un système beaucoup plus coûteux et très différent.

Encore une fois, avec cette carte prépayée, nous avons un modèle qui s’adresse à une catégorie d’usagers, plutôt âgés de 60 ans et plus. C’est probablement un produit qui est appelé à durer quelques années, mais pas plus, puisqu’on passe de plus en plus par des achats de titres de transport électroniques, que ce soit pour les abonnements – il est maintenant possible de renouveler son abonnement en ligne auprès des tl – ou pour les titres individuels.

Question

**M. Jean-Michel Dolivo (EàG) :** – J’ai une question au municipal – homme ou femme – qui peut ou qui veut répondre ; je ne sais pas à qui elle s’adresse exactement.

Il y a quelques mois, le Barbare, en haut des Escaliers-du-Marché, a fermé. A ma connaissance, ce café était en gérance par la Ville. C’est un lieu convivial connu de beaucoup de Lausannoises et de Lausannois, mais aussi des touristes. C’est un endroit particulièrement charmant, où se rencontrent différents types de clientèle.

Dans les années soixante-dix, il était plutôt fréquenté par les jeunes et les étudiants de la Cité. Aujourd’hui, ce sont toujours des gymnasiens ou d’autres jeunes qui le fréquentent. Avec son chocolat, et autres, c’est devenu un lieu de passage pour un certain nombre de personnes qui visitent la ville. Quelles sont les intentions de la Ville par rapport à ce café ? Quand va-t-il rouvrir ? Le plus rapidement possible semblerait la meilleure chose, vu son emplacement privilégié, au centre de la cité.

Réponse de la Municipalité

**M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture :** – La Municipalité partage votre analyse sur la pertinence d’aller vite pour ce genre de projet, mais vite et bien. Je partage aussi l’analyse que vous faites de ce haut lieu d’un certain type de culture lausannoise, auquel nous tenons toutes et tous. Nous allons procéder à des travaux, parce qu’il faut tout de même les faire au sein de cet établissement.

Pour l’instant, nous avons pris le parti de faire des interventions minimales pour garder le cachet de l’endroit et ne pas faire *tabula rasa*, comme certains le souhaiteraient. Il faut garder les traces du passé cher à tous les Lausannois. Nous allons procéder à ces travaux très prochainement.

Ensuite, comme pour les autres établissements, nous souhaitons lancer un appel à projets avec une réflexion de fond, que nous souhaitons mener avec un groupe de personnes qui pourraient travailler ensemble, sans faire de technocratie, mais avec une série de critères, comme des produits du terroir, de proximité, de garder les traces du passé qui font partie de notre culture. Je me ferai un plaisir de revenir vers vous, le cas échéant, quand on aura mis ce groupe sur pied pour définir les contours de la remise de ces établissements futurs, avec des critères qui me tiennent très à cœur, que vous avez évoqué.

**M. Jean-Michel Dolivo (EàG) :** – Mais quel délai pensez-vous donner à ce projet ? On a malheureusement connu des établissements qui restaient fermés très longtemps et ce serait dommage, vu l’histoire et le lieu, que ce soit le cas pour le Barbare.

**M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture :** – Comme je l’ai dit, il y en a pour quelques mois de travaux. Et c’est un peu plus difficile par rapport à d’autres établissements que vous avez en tête, parce qu’il y a encore des arrangements à trouver avec les tenanciers, alors que maintenant, il n’y a plus personne. Donc, le temps des travaux, on pourra réfléchir à des appels à projets ficelés, comme je l’ai dit, avec certains critères. C’est l’affaire de quelques mois, mais bien on ne va bien sûr pas attendre que les travaux soient finis pour lancer la réflexion sur l’appel à projets. Après les quelques mois de travaux, il faut voir dans quel contexte – vacance ou pas vacance – on se trouve, mais, d’ici l’automne, on devrait pouvoir fixer l’appel à projets.

Question

**M. Pierre Oberson (PLC) :** – Ma question s’adresse à M. Pierre-Antoine Hildbrand. Nous avons été bien surpris d’apprendre qu’un ordre a été donné aux policiers de ne pas interpellier et arrêter les auteurs de larcins. Avec de tels ordres, comment peut-on demander à nos policiers d’être motivés dans leur travail, si on les utilise pour de simples promenades passives ? Après la pause-café pour le dealer, voilà qu’ils ne sont plus inquiétés en ville. Drôle de message que la Ville passe à la population. Le citoyen, lui, est pressurisé avec les radars, la Ville vantant ses bienfaits à la route de Berne. Ma question

est la suivante : si les policiers sont priés de ne pas faire de zèle envers les dealers qu'ils pourraient surprendre en ville, les statistiques de la criminalité ne sont-elles pas faussées par cet état de fait ?

Réponse de la Municipalité

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie** : – Je vous dois une réponse un peu moins lapidaire que celle relative au montant des amendes d'ordre. A vrai dire, cette question est parfaitement fondée et justifiée, s'agissant des effets malheureux qu'une politique du chiffre par trop facile puisse conduire aux mauvaises conditions.

Je diviserai ma réponse en deux. Premièrement, je rappelle les dernières statistiques, avec tous les biais que cela peut comprendre, et deuxièmement, je réponds plus précisément à la remarque sur les ordres donnés. Pour ce qui est des infractions au Code pénal, il convient de rappeler que nous sommes aujourd'hui en deçà des chiffres de 2009, dernières statistiques comparables. Il y a une baisse continue depuis 2012 : en cinq ans, la baisse des infractions est de 42 % ; c'est évidemment extrêmement réjouissant. Je note également la diminution des infractions contre le patrimoine. C'est important d'en parler, non pas parce que nous sommes si attachés à la propriété privée que ce serait une priorité absolue de la police – ce n'est en tout cas pas celle que je donne –, mais parce que ce sont des infractions très régulièrement dénoncées. Il y a peu d'infractions contre le patrimoine qui ne donnent pas lieu à une dénonciation à la police. Ce sont donc des chiffres très difficiles à manipuler, si tant est que l'on veuille manipuler les chiffres. La diminution des infractions contre le patrimoine a, en cinq ans, rejoint les données précédemment annoncées ; elle est de moins de 47 %, quasiment la moitié moins d'infractions contre le patrimoine.

La question de M. Oberson est justifiée de ce point de vue : si les statistiques sont faussées, les baisses ou les hausses n'ont aucune signification. Winston Churchill disait qu'il ne croyait que les statistiques qu'il avait lui-même manipulées. Mais nous n'en sommes pas là ! Les statistiques données sont publiées dans toute la Suisse au même moment par l'Office fédéral des statistiques. Evidemment, il y a des moyens de les modifier quelque peu. On peut donner des ordres pour travailler de façon différente, enregistrer de façon différente, mais ce n'est et ce ne sera pas la ligne de la Municipalité. Depuis que j'ai l'honneur d'occuper cette fonction, aucune semaine n'a donné lieu à des remarques, des ordres, des incitations, formelles ou informelles, pour limiter l'enregistrement de certaines plaintes ou de certains comportements. Je ne pourrais pas vous regarder en face si j'avais, ne fût-ce qu'une fois, dit au commandant que telle ou telle amende était malvenue, donnée à telle ou telle personne dans telle ou telle circonstance. Nous ne faisons pas cela, et cela ne se fait tout simplement pas.

Je conteste donc formellement que, moi-même, la Municipalité, le commandant ou le chef des opérations aient donné un quelconque ordre écrit ou oral pour ne pas réprimer certains larcins, comme vous le dites. Je le conteste formellement ! Il convient également de dire que ce n'est pas lorsque deux agents en uniforme patrouillent dans la rue qu'il est le plus facile d'appréhender du deal. La présence dans les rues obtient des résultats différents, voulus. Elle éloigne ou rend plus difficile le fait de commettre des infractions, tant du côté de l'achat que de la vente de drogues, par exemple. Cela a donc un effet, mais la façon dont on traite les statistiques ne donne pas lieu à de tels effets. J'espère ainsi avoir répondu à vos questions, et j'espère aussi vous avoir rassuré sur ce que fait la police, respectivement la Direction de la sécurité.

Question

**M<sup>me</sup> Florence Bettschart-Narbel (PLR)** : – Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> la directrice des Parcs et domaines. Je félicite la Municipalité pour la nouvelle place de jeux de Sauvabelin, qui est vraiment magnifique et qui plaît beaucoup aux enfants, en tout cas, je crois, vu le succès rencontré lors du week-end d'inauguration. Mais j'ai été interpellée par un grand-maman, qui me demandait s'il était prévu de mettre des bancs avec des accoudoirs sur

cette place de jeux. Il n'y a en effet aucun moyen de s'asseoir et, pour des personnes plus âgées, il est difficile de s'asseoir sur des billons de bois à vingt centimètres du sol.

Réponse de la Municipalité

**M<sup>me</sup> Florence Germond, municipale, Finances et mobilité** : – Je répondrai sur la place de jeux, et M<sup>me</sup> Litzistorf complètera sur la question des parcs en général.

Concernant la place de jeux de Sauvabelin, la Municipalité est extrêmement satisfaite de ce succès, qui dépasse nos espérances. On me rapporte qu'en tout temps, même la semaine, cette place de jeu est extrêmement fréquentée. Il y aura des bancs, mais ils n'ont pas encore pu être posés. Notre souhait était d'y poser des bancs en bois suisse, mais la commande a pris un peu plus de temps que prévu. Cela viendra prochainement, et les parents, qui peuvent déjà bénéficier de la terrasse, pourront prochainement profiter des assises sur cette place de jeux.

**M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture** : – Cette question me permet de vous donner des indications sur l'ensemble des parcs dans lesquels s'inscrivent ces places de jeux. Dès le début de la législature, et en lien avec le programme de législature, nous avons réfléchi à l'accessibilité de l'espace public à tous, donc aussi sur le mobilier urbain, qui est en lien avec les personnes à mobilité réduite. Il va sans dire qu'on a réfléchi, avec le Service des parcs et domaines, à un train de mesures de remplacement des bancs en cas de besoin ; on y installera des accoudoirs, par exemple, et, pour ceux qui ne sont pas encore en fin de vie, on les ajoutera quand c'est possible. On sait que c'est une pièce de mobilier urbain essentielle pour les personnes à mobilité réduite, pour pouvoir s'asseoir correctement et, surtout, se relever.

Question

**M<sup>me</sup> Anita Messere (UDC)** : – J'ai une question pour Grégoire Junod. Actuellement, le musée de l'Ancien-Evêché est en rénovation. Une interpellation ordinaire a été déposée par Gianni-John Schneider pour éventuellement changer l'avant du musée, qui est constitué de deux verrières – que j'appelle des verrues – bleues. Il serait très dommage de ne pas profiter de cette rénovation pour ne pas modifier cette devanture. Les travaux avançant, j'ai peur que l'interpellation de Gianni-John Schneider arrive plus tard que les travaux, et donc qu'elle arrive finalement trop tard. Voudriez-vous faire passer cette interpellation un peu plus tôt, ou alors donner une réponse un peu plus rapide que les réponses politiques au musée de l'Ancien-Evêché ?

Réponse de la Municipalité

**M. Grégoire Junod, syndic** : – Il est vrai qu'on n'est pas tout à fait dans les délais fixés pour répondre à l'interpellation. Mais, pour la bonne cause, nous avons travaillé avec M<sup>me</sup> Litzistorf, qui est en charge du Service d'architecture, pour étudier rapidement la faisabilité de procéder à des modifications sur le chantier en cours, de telle manière à pouvoir faire les travaux avant la réouverture du musée, sans avoir chantier juste après. Cela implique le dépôt d'une mise à l'enquête et d'un préavis complémentaires. Cela devrait être sur la table de la Municipalité la semaine prochaine, et nécessitera quelques crédits – pas énormes –, de manière à faire les adaptations.

Nous irons donc dans le sens de l'interpellateur, et aussi dans le sens d'un souhait émis par le Conseil communal, à l'origine du projet, c'est-à-dire que nous allons probablement pouvoir ouvrir une cafétéria dans le petit jardin du musée, qui ne sera pas un établissement public. Ces choses vous seront soumises tout bientôt dans un préavis. S'il n'y a pas d'opposition, cela devrait nous permettre d'être dans les délais ; évidemment, s'il devait y avoir des oppositions à la mise à l'enquête et, le cas échéant, des recours, ce ne serait plus le cas. Nous avons aussi trouvé des solutions financières entièrement compensées, de manière à ce qu'on puisse solliciter des crédits au Conseil communal, mais qui ne seront pas utilisés de manière à alourdir le budget de la Ville.

**M<sup>me</sup> Anita Messere (UDC)** : – Je remercie le syndic pour sa célérité dans ce dossier. L'idée du restaurant ou de la cafétéria à l'intérieur du musée n'est pas soutenue par le musée lui-même.

**M. Grégoire Junod, syndic** : – Le jeu des répliques est parfois compliqué, mais quand l'information est erronée, je me dois de la corriger. C'est aussi à la demande du musée, et dans le cadre de ses moyens que nous allons ouvrir une cafétéria. Ce ne sera effectivement pas un établissement public, car cela aurait posé toute une série d'autres problèmes, dont l'accès au musée, mais c'est peut-être une évolution que l'on aura un jour ; on verra. L'idée est d'avoir une petite cafétéria dans les jardins en contrebas, où se trouve l'ouverture du Festival de la Cité. Pour celles et ceux qui y sont déjà allés, c'est une manière de valoriser cet espace et d'offrir un équipement qui fait partie des musées modernes. Comme on a investi pas mal d'argent dans la rénovation de ce musée, qui sera splendide une fois ouvert, ce sera l'occasion d'avoir un équipement adapté pour bien recevoir les visiteurs, avec aussi un espace de détente.

**Le président** : – Il y a encore une demande de parole de M<sup>me</sup> Messere. Cela étant, le jeu des répliques se limite à une réplique et une duplique ; nous allons donc en rester là sur ce point et ne pas engager un débat de fond quant à l'avenir de ce musée.

#### Question

**M. Claude Calame (EàG)** : – Je me permets d'adresser une question à nouveau à M. le syndic, en tant que représentant des tl. Elle porte sur la politique extrêmement stricte qui règne à l'égard des usagers des transports publics, et singulièrement des tl, au moment de la montée dans le véhicule. J'ai noté depuis de très nombreuses années une tendance chez les chauffeurs des tl à vous fermer la porte au nez, notamment quand vous attendez le retour de votre ticket dans le distributeur.

Or par expérience, je sais qu'une autre attitude est possible, et dans des conditions nettement plus difficiles que celles auxquelles les chauffeurs lausannois doivent faire face. En effet, en tant qu'usager occasionnel de la RATP à Paris, je remarque que le chauffeur prolonge volontiers son arrêt, voire rouvre les portes pour vous permettre d'accéder au véhicule et pour satisfaire les victimes d'un léger retard. Tout dernièrement, c'est la rame d'un métro qui a prolongé son arrêt pour nous laisser entrer, et tout cela, je le souligne, avec le sourire du conducteur. J'aimerais savoir si un changement de politique à ce sujet est possible et envisageable aux tl.

#### Réponse de la Municipalité

**M. Grégoire Junod, syndic** : – Vous conviendrez, monsieur le conseiller, que c'est toujours difficile de faire des débats sur ce que vous analysez comme une évolution ou une politique des tl, que vous fondez sur la base de quelques expériences personnelles. Je pourrais vous raconter d'autres expériences personnelles contraires, qui sont arrivées à d'autres aussi : le chauffeur s'arrête, laisse la porte ouverte, etc.

Les tl sont très attachés à leur travail avec la clientèle et les usagers, et à améliorer le service. C'est vrai aussi qu'ils sont soumis à des contraintes horaires. Ce que vous relevez est probablement lié au fait qu'il y a pas mal de carrefours automatisés, où les bus ont la priorité quand ils quittent l'arrêt de bus – par exemple, à la rue Neuve, pour les bus 1 ou 2 en direction du Valentin, mais il y a plein d'autres carrefours. Quand le signal tourne au vert pour le bus, il a le souci et l'exigence de ne pas rater son créneau. Il peut alors y avoir des comportements qui peuvent déplaire à certains usagers.

Je ne crois pas qu'il y ait une évolution de la politique des tl de manière générale, mais on se renseignera auprès de la direction des tl. En tout cas, aucune consigne n'a été donnée dans ce sens. Mais il y a évidemment une pesée d'intérêts et d'équilibre entre le respect des horaires, qui est aussi une exigence de la clientèle, et le service que l'on peut offrir aux usagers. Quand on est un peu pressé et qu'on essaie de prendre le bus, c'est toujours agréable d'avoir une porte qui s'ouvre. C'est évident.



## Question

**M. Claude-Alain Voiblet (PLC) :** – Mon parti, le PLC, s’inquiète d’un fait pas très réjouissant. Je cite un journal : « l’immense vague verte de cannabis légal, qui déferle actuellement sur la Suisse, pose un casse-tête inédit aux autorités ». On peut se gausser à gauche – je sais bien que la gauche est pour la libéralisation du cannabis –, mais on se rend compte de ce que cela fait : des effets pas très positifs.

Cela dit, la Loi sur les stupéfiants fixe un taux de THC à 1 % et, aujourd’hui, selon toute vraisemblance, sur le terrain, la police ne peut plus faire la différence entre ces différents cannabis lorsque des personnes les ont sur elles ou les consomment. Quelle stratégie la police a-t-elle mise en place pour s’adapter ? S’est-elle déjà ou va-t-elle s’adapter à cette situation, pour éviter qu’on ne fasse plus de contrôle à cause de l’impuissance de pouvoir assumer ce type de contrôle dans le terrain ?

## Réponse de la Municipalité

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie :** – Que fait la police ? La Direction de l’économie a été nantie de la question de l’ouverture d’un certain nombre de magasins visant à vendre du cannabis avec des taux de THC principalement à 0,5 %, d’après les données qui m’ont été fournies. Nous connaissons donc les lieux de vente et nous avons immédiatement informé les propriétaires et exploitants de ces magasins que des contrôles seraient effectués, afin de connaître les taux des extraits de cannabis vendus, et également les filières d’approvisionnement. Nous pourrions ainsi, le cas échéant, connaître l’ensemble des filières. Les contrôles que nous avons effectués à ce jour ne permettent pas de constater de violation des règles applicables au niveau suisse dans le domaine.

S’agissant du travail concret de la police dans la rue, qui est l’objet de votre question, il ne faut pas se voiler la face, il est effectivement rendu plus difficile, puisqu’un même comportement peut dans un cas être une infraction et, dans l’autre, être un comportement tout à fait légal. Pour chaque cas, il convient aux policiers concernés d’agir avec discernement, soit en confisquant la marchandise en vue de l’analyser, soit de considérer que les prescriptions légales ne sont pas violées, tout en gardant connaissance des lieux de l’infraction potentielle des participants possibles. Et puis, il est possible de prélever de la marchandise en vue de faire des contrôles, en remarquant, le cas échéant, qu’il n’y avait pas lieu de sévir. Voilà les contraintes ou dilemmes auxquels sont confrontés les policiers. Il faut également que les différentes pratiques s’adaptent, tant du côté des consommateurs légaux que des policiers.

**Lausanne, Capitale olympique****Demande de crédit-cadre**

Préavis N° 2016/67 du 24 novembre 2016

## Sports et cohésion sociale

**1. Objet du préavis**

Par le présent préavis, quatorze ans après la première demande et six ans après la deuxième, la Municipalité sollicite l’octroi d’un nouveau crédit d’investissement du patrimoine administratif de CHF 1'000'000.- destiné à défendre et à promouvoir Lausanne en tant que capitale administrative du sport mondial et lieu de manifestations sportives de portée internationale.

**2. Lausanne, Capitale olympique**

Conscientes de l’importance d’être présentes là où les décisions se prennent, les fédérations et organisations du sport international (FOSI) ont, au fil des ans, fait de

Lausanne la capitale administrative du sport mondial en y installant leur siège ou une représentation. Depuis 2010 et l'acceptation par votre Conseil du préavis « Lausanne, Capitale olympique. (...) »<sup>6</sup>, la politique d'accueil et de suivi qui préexistait a pu être intensifiée, en collaboration avec les autorités cantonales et fédérales. Aujourd'hui, 36 fédérations sportives internationales et 19 organisations internationales liées au sport, soit 55 fédérations et organisations sportives internationales, sont établies dans le canton de Vaud, dont la grande majorité à Lausanne<sup>7</sup>.

Le succès de cette politique et la situation unique qui en résulte ne doivent pas masquer le fait qu'en ce domaine rien n'est acquis. La recherche de nouvelles fédérations et le suivi de celles déjà présentes doivent être permanents, car la concurrence en ce domaine est âpre et les FOSI en sont conscientes, comme elles sont conscientes de leur poids économique. Si Lausanne désire conserver sa position, les bénéfices économiques et de rayonnement qui en découlent, il est nécessaire de poursuivre la politique actuelle.

Lausanne n'est pas seulement la capitale administrative du sport mondial, elle est aussi un lieu réputé pour l'organisation de manifestations sportives d'importance internationale. Là aussi, des opérations de recherche et de candidature à la tenue de tels événements ont pu être mises en œuvre grâce au préavis « Lausanne, Capitale olympique » et ont porté leurs fruits, car depuis 2010, Lausanne a accueilli plus d'une dizaine de championnats du monde, d'Europe et autres coupes du monde ou événements internationaux et s'apprête, dans les années à venir, à être l'hôte de grands événements tels que les Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver 2020 ou les championnats du monde de hockey sur glace (également en 2020). Cependant, ces chiffres, qui font de Lausanne une exception, cachent le fait qu'il devient toujours plus difficile de pouvoir organiser ou accueillir de tels événements. De par le monde, les collectivités publiques ont compris que le sport peut être un moyen efficace de promotion d'une cité ou d'une région. La visibilité et l'impact médiatiques d'un événement sportif majeur sont sans commune mesure avec ceux atteints au travers d'une politique « classique » de promotion. C'est pourquoi, Lausanne doit faire face à la concurrence de villes plus grandes et disposant de budgets largement supérieurs. Or, pour notre ville, dont le savoir-faire en la matière est internationalement reconnu, le maintien parmi les cités organisatrices régulières de tels événements mérite d'être soutenu, d'où la nécessité de poursuivre la politique actuelle.

### 3. Usage du précédent crédit-cadre

Par le biais du rapport annuel de gestion, votre Conseil a été régulièrement informé des dépenses faites dans le cadre du préavis N°2010/22. Nous rappelons, ici, pour quels usages ces montants ont été utilisés :

<i>Délégations municipales aux Jeux olympiques (Londres, Sotchi et JOJ de Singapour, Rio)</i>	CHF 67'496.-
<i>Délégations aux congrès annuels SportAccord</i>	CHF 65'472.-
<i>Délégations à diverses manifestations sportives internationales</i>	CHF 5'743.-
<i>Constitution de dossiers de présentation ou de candidature et mandat pour la recherche de nouvelles manifestations nationales et internationales</i>	CHF 31'648.-
<i>Suivi des fédérations et organisations internationales (Symposium, congrès, séminaires, réceptions)</i>	CHF 198'846.-
<i>Frais de promotion « Lausanne, Capitale olympique » (actions promotionnelles, délégations diverses, publicité, campagnes de communication)</i>	CHF 300'869.-
<i>Création de documents et de matériels promotionnels</i>	

<sup>6</sup> « Lausanne, Capitale olympique. Demande de crédit-cadre », préavis N° 2010/22, du 5 mai 2010, Bulletin du Conseil communal (BCC), 2010-2011, tome I, pp. 213-223.

<sup>7</sup> 27 fédérations sportives internationales et l'ensemble des organisations internationales liées au sport



(présentoirs, portiques, tentes, cadeaux, souvenirs, oriflammes, drapeaux, etc.)	CHF	81'137.-
Programme des Volontaires Sportifs Lausannois	CHF	93'822.-
Aide au développement de l'AISTS, école spécialisée dans la formation en management du sport et mandat pour analyser l'impact économique des organisations sportives	CHF	121'600.-
<b>Total des dépenses au moment de la rédaction de ce préavis</b>	<b>CHF</b>	<b><u>966'633.-</u></b>
Les montants budgétisés pour la fin de l'année en cours s'élèvent actuellement à	CHF	33'367.-
<b>Solde à fin 2016</b>	<b>CHF</b>	<b>0.-</b>

#### 4. Impact du précédent crédit-cadre

La Municipalité, les autorités vaudoises et le Comité International Olympique (CIO) ont mandaté l'Académie internationale des sciences et techniques du sport (AISTS) pour une étude sur l'impact de la présence des fédérations et organisations sportives internationales sur le sol suisse ainsi que sur Lausanne et ses environs<sup>8</sup>. Publiée en 2015 et portant sur les années 2008 à 2013, l'étude de l'AISTS démontre que le sport international, que ce soit au travers des fédérations, des organisations internationales ou des grands événements, est l'un des moteurs économiques de notre ville. Ses retombées financières annuelles représentent, pour Lausanne et sa région, plus de CHF 250 millions, CHF 500 millions pour le Canton de Vaud et CHF 1 milliard pour la Suisse. Les 45 organisations sportives internationales ayant répondu à cette étude emploient plus de 2'150 personnes en Suisse, dont près de 630 à Lausanne. L'AISTS relève que l'impact de ces organisations dépasse le cadre des données tangibles. En effet, les résultats montrent que 72% des résidents vaudois accordent de l'importance au fait d'accueillir ces organisations sur notre territoire et se disent fiers du titre de « Capitale olympique » de notre ville.

De plus, cette concentration, unique au monde, d'organisations et d'événements liés au sport attire une nouvelle clientèle à Lausanne et dans la région : touristes d'affaires et de congrès (délégations, membres de commissions, etc.), spectateurs/visiteurs, étudiants (cours pour la formation des futurs cadres du sport international). Autre constat établi par cette étude, le sport international investit à Lausanne et dans la région ; les activités économiques que cela engendre se traduisent par une augmentation des flux financiers et génèrent un certain enrichissement favorable à l'ensemble de la région et de sa population.

Au final, il apparaît très clairement que la politique menée par la Ville au moyen du crédit-cadre « Lausanne, Capitale olympique. (...) » est une réussite, que les montants investis ont profité, tant à la Ville (consolidation de la position de Lausanne comme capitale administrative du sport mondial, rayonnement international), qu'à l'économie locale (tourisme, hôtellerie, biens et services, etc.) et, par conséquent, à l'emploi.

#### 5. Utilisation du nouveau crédit-cadre

La promotion de Lausanne comme capitale administrative du sport mondial et de cadre pour l'organisation de manifestations sportives d'importance internationale passe concrètement par un certain nombre d'actions.

##### *Attribution de mandats*

Les services communaux concernés et Lausanne Tourisme, au travers de leurs différentes unités, disposent d'un personnel compétent et expérimenté, dont le travail contribue à la réputation de notre ville dans le monde du sport. Toutefois, dans certains cas, il est nécessaire de pouvoir attribuer à des professionnels extérieurs à l'administration communale des mandats pour des missions ponctuelles de prospection (recherche de manifestations, de nouvelles fédérations sportives ou d'organisations liées au sport), de

<sup>8</sup> « L'impact économique des organisations sportives internationales en Suisse. Période 2008 à 2013. », Lausanne, 2015, AISTS, 62 pages. Cette étude, établie à la demande du CIO, de l'Etat de Vaud et de la Ville de Lausanne, peut être téléchargée depuis le site Internet de la Ville de Lausanne.

recherche de sponsoring (afin d'assurer le succès financier des manifestations devant être organisées à Lausanne) et de suivi / analyse (étude indépendante des forces et des faiblesses des actions entreprises) et ainsi concentrer les forces sur l'organisation de manifestations, l'accueil et le suivi des fédérations.

#### *Suivi des fédérations*

Comme indiqué précédemment, l'installation en nos murs d'une fédération sportive internationale ou d'une organisation liée au sport ne signifie pas qu'il s'agit d'un choix définitif de sa part. Certes, la présence de l'organe faîtière du sport international permet des contacts directs, personnels. Cependant, les moyens modernes de communication, de transferts d'informations et de transports permettent à des villes plus ou moins proches de Lausanne de la concurrencer et de démarcher des fédérations déjà établies. Il importe donc d'assurer un suivi et d'être attentif aux besoins de nos hôtes.

#### *Constitution de dossiers de présentation ou de candidature*

La forme et le contenu de ce type de document répondent à des exigences souvent très précises de la part des destinataires. Ils nécessitent souvent le concours de graphistes, de professionnels de la communication et de traducteurs.

#### *Envoi de délégations*

Faire de la promotion (stands d'information, rendez-vous, événements, etc.) lors de congrès, forums, foires et plus particulièrement là où se discute l'avenir du sport mondial ou l'attribution de grands événements est une nécessité pour l'avenir de Lausanne en tant que capitale administrative du sport mondial et lieu de grands événements sportifs. Il importe donc de pouvoir y envoyer des délégations et ainsi faire de Lausanne un interlocuteur reconnu.

Ce principe s'applique également à la promotion et à la défense de candidatures à l'accueil de fédérations ou à l'organisation de manifestations internationales.

#### *Création de documents et d'objets promotionnels – Actions de promotion de Lausanne, capitale olympique*

L'élaboration de brochures, de prospectus, de divers matériels, etc., mais aussi la mise sur pied d'actions et de programmes sur plusieurs années permettent de mettre en valeur et de promouvoir l'image et la politique de Lausanne dans le domaine du sport.

Votre Conseil sera renseigné sur l'utilisation faite de ce crédit durant l'exercice écoulé par le biais du rapport de gestion.

### **6. Nécessité d'un nouveau crédit-cadre**

Lausanne, Capitale olympique, future Ville olympique est devenue au fil des ans un lieu de rencontre, de référence et de décisions. Ce succès est dû à une politique patiente, innovante et systématique, prenant en compte tant les spécificités locales que les besoins et les attentes des « publics-cibles ». Menée en partenariat avec les autorités fédérales et cantonales, elle démontre notre capacité d'adaptation et notre savoir-faire. Ses conséquences sur l'économie lausannoise, mais aussi régionale, sont très importantes surtout en cette période. Le premier crédit-cadre, en 2002, a permis d'initier cette politique unique en Suisse. Celui de 2010 a permis de la consolider et d'affirmer la position de Lausanne face à ses concurrentes. Il importe maintenant, alors que la concurrence se fait toujours plus vive, de la poursuivre et de renouveler son financement à hauteur d'un million, au moyen du crédit, objet de la présente demande adressée à votre Conseil.

### **7. Incidences sur le budget**

#### *7.1. Conséquences sur le budget d'investissement*

##### *7.1.1. Plan des investissements*

Le plan des investissements pour les années 2017-2020 prévoit un montant de CHF 1'000'000.- pour la promotion de Lausanne, Capitale olympique.

#### 7.1.2. Conséquences sur le budget d'investissement - Tableau

(en milliers de francs)	2017	2018	2019	2021	2021	Total
Dépenses d'investissements	125	125	125	125	125	625
Total net	125	125	125	125	125	625

#### 7.2 Conséquences sur le budget de fonctionnement

##### 7.2.1 Charges d'intérêts

Calculés sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 2.75%, les intérêts théoriques moyens, engendrés par le crédit d'investissement d'un million de francs, s'élèvent à CHF 15'100.- par an, à compter de l'année 2017.

##### 7.2.2 Charges d'amortissement

L'amortissement se fera en fonction des dépenses réelles. En fonction de la planification actuellement retenue, les amortissements devraient être réalisés à partir de l'année 2017.

Compte tenu des éléments présentés ci-dessus, les impacts financiers attendus durant la période 2017 à 2021 sont les suivants :

	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Personnel suppl. (en EPT)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	<b>0.0</b>
<b>(en milliers de francs)</b> Charges d'exploitation	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	<b>0.0</b>
Charge d'intérêts	15.1	15.1	15.1	15.1	15.1	<b>75.5</b>
Amortissement	125.0	125.0	125.0	125.0	125.0	<b>625.0</b>
<b>Total charges suppl.</b>						
Diminution de charges	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	<b>0.0</b>
Revenus	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	<b>0.0</b>
<b>Total net</b>	<b>140.1</b>	<b>140.1</b>	<b>140.1</b>	<b>140.1</b>	<b>140.1</b>	<b>700.5</b>

## 8. Plan directeur du sport

Dans son Plan directeur du sport (PDS)<sup>9</sup>, la Municipalité a exprimé, par des principes et des objectifs, son intention de valoriser Lausanne, capitale olympique, en tant que capitale administrative du sport mondial, en mettant en œuvre une politique spécifique, ainsi qu'en encourageant la tenue de manifestations de portée internationale en ses murs. Aujourd'hui, constatant qu'elle a répondu aux objectifs fixés dans le PDS, la Municipalité vous demande sa reconduction en lui assurant son financement.

<sup>9</sup> Rapport-préavis N° 2002/22, du 23 mai 2002, « Plan directeur du sport. Politique municipale en matière de sport. Réponse aux motions Denis Roubaty et Olivier Français », BCC 2002, tome II, pp. 672-703.

## 9. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis N° 2016/67 de la Municipalité, du 24 novembre 2016 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

- 1 d'allouer à la Municipalité, à titre de crédit-cadre, un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'000'000.- destiné à défendre et à promouvoir Lausanne en tant que capitale administrative du sport mondial et lieu de manifestations sportives de portée internationale ;
- 2 d'autoriser la Municipalité à enregistrer, respectivement sous les rubriques N<sup>os</sup> 3810.331 et 3810.390 du budget du Service des sports, les charges d'amortissement et d'intérêts découlant du crédit mentionné sous chiffre 1, calculées en fonction des dépenses réelles.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

### Liste des fédérations et organisations sportives internationales établies à Lausanne et dans le canton de Vaud.

*Annexe I au préavis N° 2016/67*

#### Fédérations internationales de sport établies dans le canton de Vaud (36)

Fédération Aéronautique Internationale	FAI	Lausanne
European Athletics	EA	Lausanne
Fédération Internationale des Sociétés d'Aviron	FISA	Lausanne
Fédération Internationale de Baseball	IBAF	Lausanne
Fédération Internationale de Basketball	FIBA	Mies
Confédération Européenne de Billard	CEB	Lausanne
International Bobsleigh & Skeleton Federation	IBSF	Lausanne
Association Internationale de Boxe	AIBA	Lausanne
Fédération Mondiale de Bridge	WBF	Lausanne
Fédération Internationale de Canoë	ICF	Lausanne
Union Cycliste Internationale	UCI	Aigle
Union Européenne de Cyclisme	UEC	Aigle
Fédération Equestre Internationale	FEI	Lausanne
Fédération Internationale d'Escrime	FIE	Lausanne
Union des Associations Européennes de Football	UEFA	Nyon
Fédération Internationale de Golf	IGF	Lausanne
Association Européenne de Golf	AEG	Epalinges

Fédération Internationale de Gymnastique	FIG	Lausanne
Union Européenne de Gymnastique	UEG	Lausanne
Fédération Internationale d'Haltérophilie	IWF	Lausanne
Fédération Internationale de Hockey	FIH	Lausanne
Fédération Internationale de Judo	IJF	Lausanne
United World Wrestling	UWW	Corsier
Fédération Internationale de Motocyclisme	FIM	Mies
Fédération Internationale de Natation	FINA	Lausanne
Ligue Européenne de Natation	LEN	Nyon
Union Internationale de Patinage	ISU	Lausanne
Fédération Internationale de Sambo	FIAS	Lausanne
Fédération Internationale de Tennis de Table	ITTF	Renens
Fédération Mondiale de Tir à l'Arc	WA	Lausanne
Union Internationale de Triathlon	ITU	Lausanne
Fédération Internationale de Volleyball	FIVB	Lausanne
Fédération Mondiale de Bowling	WBF	Lausanne
Comité International des Sports des Sourds	CISS	Lausanne
Fédération internationale de Roller-Sport	FIRS	Lausanne
Fédération Internationale de Wushu	IWUF	Lausanne

#### **Fédérations internationales de sport ayant une antenne dans le canton de Vaud (2)**

Fédération mondiale de taekwondo	WTF	Lausanne
Fédération internationale de voile	ISAF	Lausanne

#### **Autres organisations internationales de sport établies dans le canton de Vaud (19)**

Comité International Olympique	CIO	Lausanne
Musée Olympique		Lausanne
Association des Comités Nationaux Olympiques	ACNO	Lausanne
Tribunal Arbitral du Sport	TAS	Lausanne
Conseil International de l'Arbitrage en matière de Sport	CIAS	Lausanne
Académie Internationale des Sciences et Techniques du Sport	AISTS	Lausanne
Agence Mondiale Anti-Dopage - bureau européen	AMA	Lausanne
Association des Fédérations Internationales des Sports Olympiques d'Eté	ASOIF	Lausanne
Association des Fédérations Internationales des Sports Olympiques d'Hiver	AIOWF	Lausanne
Association des Fédérations internationales reconnues	ARISF	Lausanne
International World Games Association	IWGA	Lausanne
International Masters Games Association	IMGA	Lausanne
Fédération Internationale de la Médecine du Sport	FIMS	Lausanne
Association Internationale de la Presse Sportive	AIPS	Lausanne

SportAccord Unite & Support		Lausanne
SportAccord Convention		Lausanne
Fédération Internationale du Sport Universitaire	FISU	Lausanne
Boxing Marketing Arm	BMA	Lausanne
World Series of Boxing	WSB	Lausanne

**Liste des championnats du monde (CM) et d'Europe (CE) organisés à Lausanne entre 2010 et 2015**

*Annexe II au préavis N° 2016/67*

Année	Type	Sport – Discipline	Niveau de compétition
2011	CM	Gymnastique	Seniors
2012	CM	Course d'orientation	Juniors
2013	CM	Coursiers et coursières à vélo	Seniors
2013	CE	Hockey sur gazon	Seniors
2014	*	Tir à l'arc	Seniors

\*Finale de la Coupe du monde

Rapport

Membres de la commission : M<sup>mes</sup> et MM. Janine Resplendino (EàG), rapportrice, Jean-Christophe Birchler (CPV), Jean-François Cachin (PLR), Xavier Company (Les Verts), Louis Dana (Soc.), Jean-Daniel Henchoz (PLR), Musa Kamenica (Soc.), Laurence Mundinger-Jaccard (Soc.), Roland Philippoz (Soc.), Anna Zangger (Les Verts).

Municipalité : M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale.

**Rapport photocopié de M<sup>me</sup> Janine Resplendino (EàG), rapportrice**

**Présidence :** Mme Janine RESPLENDINO

**Membres présents :**

Mmes Laurence MUNDINGER-JACCARD et Anna ZANGGER, MM. Jean-Christophe BIRCHLER (en remplacement de M. Axel Marion), Jean-François CACHIN (en remplacement de Mme Diane Wild), Xavier COMPANYY, Louis DANA, Nicola Di GIULIO, Jean-Daniel HENCHOZ, Musa KAMENICA et Roland PHILIPPOZ

**Excusé :** M. Fabrice MOSCHENI

**Représentants de la Municipalité :**

M. Oscar TOSATO Conseiller municipal

M. Patrice ISELI chef du Service des sports

**Notes de séances** M. Nicolas PITTET, adjoint au chef du Service des sports, remercié par la présidente.

Date et Lieu : 9 janvier 2017, Maison du sport international

**La présidente**, après avoir salué les personnes présentes, tient à rappeler qu'à titre personnel elle a toujours exprimé une retenue certaine face à l'olympisme. Elle tient à le faire savoir avant le début des travaux de la commission et, si cette prise de position posait problème, est prête à remettre la présidence à l'un ou l'autre des conseillers communaux présents. Constatant que ce n'est pas le cas, elle passe la parole à M. Tosato pour la présentation de ses collaborateurs et l'introduction au préavis N° 2016/67.

**M. Tosato** explique que la Municipalité a pris l'habitude de solliciter l'octroi d'un montant d'1 million de francs, sous forme d'un crédit-cadre, pour la promotion de Lausanne en tant que Capitale olympique, afin d'attirer dans ses murs tant des fédérations et organisations sportives internationales, que des événements (compétitions et congrès) sportifs internationaux.

**Deux commissaires** soutiennent sans réserve ce préavis et relève l'excellent rapport coûts-bénéfices obtenu dans le passé. Pour un investissement d'un million de francs réparti sur huit années, les retombées financières annuelles, hors fiscalité, sont estimées à plus de 250 millions de francs pour Lausanne et sa région.

**Un commissaire** trouve le préavis par trop succinct. Il s'étonne de l'absence d'indications précises de durée des crédits-cadre et du pourquoi de la variation de durée (8 et 6 ans). Il regrette l'absence d'informations quant aux critères (éthiques, écologie, lutte contre la corruption, etc.) utilisés pour le choix des fédérations et des manifestations accueillies à Lausanne.

**La présidente** passe à l'étude des différents chapitres du préavis N° 2016/67.

Au chapitre 3, **une commissaire** constatant qu'aucune des dépenses relevées ne fait mention de l'impact écologique que ce soit pour la recherche de manifestations ou l'accueil de fédérations internationales désire savoir si cet aspect est pris en compte ou prévu à l'avenir ?

**M. Tosato** rappelle que l'objectif de ce crédit-cadre est la promotion de Lausanne en tant que Capitale olympique. Cela nécessite la présence du personnel du Service des sports lors d'événements importants (compétitions ou congrès), afin d'animer des stands et développer des contacts avec les fédérations et organisations sportives internationales. Outre les fédérations en charge d'un sport ou d'un ensemble de sports (sports olympiques d'été par exemple), Lausanne accueille également des fédérations liées à la santé ou des institutions défendant l'éthique dans le sport : Tribunal arbitral du sport, bureau européen de l'Agence mondiale antidopage, etc. Lausanne est une collectivité publique qui vit grâce à un certain nombre d'activités économiques, notamment le sport.

Les aspects de développement durable sont présents et pris en compte à tous les niveaux. Le Comité international olympique a inscrit la durabilité au sein des Jeux. Au niveau lausannois, est utilisé un document élaboré par la ville de Nyon (Guide des manifestations responsables : <http://www.nyon.ch/fr/officiel/developpement-durable/un-guide-nyonnais-pour-des-manifestations-responsables-1358-30764>).

**M. Iseli** insiste sur le fait que les villes olympiques sont nombreuses mais qu'il n'y a qu'une seule Capitale olympique : Lausanne. La demande qui est faite au Conseil communal a pour but d'aider la Municipalité à garder et à promouvoir ce statut unique au monde.

Si une fédération ou organisation est reconnue par le CIO ou SportAccord ou qu'elle est membre de la famille olympique, il semble déplacé, voire faux de ne pas l'accueillir et cela irait à l'encontre du statut de Capitale olympique.

La durée effective des deux précédents crédits-cadre a été influencée par les événements. Par exemple, les années de Jeux Olympiques ont entraîné des dépenses plus importantes que d'autres années.

Concernant l'impact du crédit-cadre (chapitre 4), **M. Tosato** rappelle qu'une étude a été financée pour connaître l'impact de la présence des fédérations et organisations sportives internationales à Lausanne et ses environs (<http://www.lausanne.ch/thematiques/sport-et-olympisme/lausanne-capitale-olympique/federations-sportives-internationales/etudes-retombees-economiques.html>).

Répondant à une question concernant le chapitre 5, **MM. Tosato et Iseli** indiquent que dans le précédent crédit-cadre, les montants dévolus au poste « mandats » concernaient



uniquement l'enquête confiée à l'AISTS portant sur l'impact de la présence des fédérations et organisations sportives internationales (cf. chapitre précédent). Cette étude est entreprise tous les quatre ans.

**Un commissaire** s'interroge sur l'absence de critères déterminant quelles fédérations peuvent être accueillies à Lausanne et demande si des recherches portant sur le fonctionnement des fédérations accueillies sont entreprises ?

**M. Iseli** rappelle que si une fédération est membre de la famille olympique ou reconnue par le CIO ou SportAccord, il n'appartient pas à la Ville de Lausanne de refuser de l'accueillir. Cependant s'agissant d'organisations non reconnues, la situation est différente. Elle pourrait évidemment s'installer à Lausanne mais ne pourrait pas être accueillie à Maison du Sport International et ne pourrait pas bénéficier des aides à l'installation prévues dans les conditions-cadres établies par l'Etat de Vaud et la Ville de Lausanne (<http://www.olympiccapital.ch/page-37-avantages-exclusifs>).

Concernant le chapitre 7 : Incidences sur le budget, **un commissaire** regrette le mode de présentation choisi, qu'il estime peu clair. Il est faux de demander un montant d'un million de francs et de n'indiquer dans les tableaux présentés dans le préavis que des engagements partiels, jusqu'à 2021, pour un montant de 625'000 francs.

**M. Tosato** comprend la remarque mais insiste sur le fait que le chapitre relatif aux aspects financiers est l'œuvre de la Direction des finances et de la mobilité, en particulier du Service des finances, et qu'il répond à de nouvelles modalités en matière de présentation et de contenu. Aujourd'hui seules les dépenses effectuées durant la législature doivent être indiquées. A cet aspect technique s'ajoute la décision de la Municipalité de répartir un certain nombre de dépenses sur de plus longues périodes.

**Un commissaire** exprime son incompréhension quant au moyen utilisé : le crédit-cadre. S'agissant d'une somme annuelle relativement modeste, environ 125'000 francs, il serait plus judicieux d'intégrer ce montant au budget annuel de fonctionnement du Service des sports. Il s'agit maintenant de défendre un acquis et non plus d'acquérir le statut de Capitale olympique.

**M. Tosato** comprend et peut partager ce point de vue. Toutefois, il insiste sur le fait que, de par leur nature, les dépenses prévues dans le cadre de ce préavis ne sont pas linéaires. Elles fluctuent selon les événements. Le crédit-cadre offre plus de souplesse que le budget de fonctionnement.

Avant le vote des conclusions, **un commissaire** relève que l'image de la Ville est au cœur de la demande municipale. Pour lui, il importe que celle-ci ne pâtisse pas des aléas de certaines fédérations. Il propose à la Commission d'accompagner les conclusions du préavis d'un vœu demandant que la communication institutionnelle dans le cadre de la promotion de Lausanne, Capitale olympique, qu'elle soit écrite ou orale, rappelle, chaque fois, l'engagement de Lausanne dans sa lutte contre toutes les formes de tricherie dans le sport. Il souhaite que la formule accompagne les documents écrits en particulier ceux de grande taille. Il formule ce vœu de la manière suivante : « *La Commission souhaite que la Municipalité intègre dans ses communications relatives au sport une formulation du type : Lausanne, Capitale olympique s'engage contre toute forme de tricherie dans le sport.* »

Une discussion suit cette proposition, notamment quant à l'opportunité d'élargir le vœu à d'autres éléments souhaitables et à la manière de communiquer dans ce domaine.

Une proposition de deuxième vœu est faite : « *La Commission souhaite que la Municipalité promeuve un sport respectueux notamment de l'environnement et du principe d'égalité.* »

Après une longue discussion, la présidente passe au vote des vœux qui ne sont pas opposés mais pris en compte séparément.

Vœu n° 1 : « *La Commission souhaite que la Municipalité intègre dans ses*

*communications relatives au sport une formulation du type : Lausanne, Capitale olympique, s'engage contre toute forme de tricherie dans le sport. »*

**10 oui ; 0 non et 1 abstention.**

Vœu de n° 2 : « *La Commission souhaite que la Municipalité promeuve un sport respectueux notamment de l'environnement et du principe d'égalité. »*

**8 oui ; 2 non et 1 abstention.**

**La présidente** passe ensuite au vote des conclusions du préavis N° 2016/67, en les regroupant.

Au vote, les conclusions 1 et 2 du préavis N° 2016/67 sont acceptées :

**9 oui ; 1 non et 1 abstention**

Discussion

**M. Roland Philippoz (Soc.), rapporteur remplaçant** : – C'est le rapport de M<sup>me</sup> Resplendino, auquel je n'ai rien à ajouter.

La discussion est ouverte.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC)** : – Rien ne serait plus faux que de croire que ce titre, Lausanne, Capitale olympique, est inscrit dans la pierre une fois pour toutes et pour l'éternité, qu'il ne sera jamais remis en cause et que nous le portons d'une sorte de droit divin ; c'est totalement faux.

Lorsqu'il y a une quinzaine d'années, l'olympisme a été mis à l'ordre du jour du Conseil communal et du Grand Conseil avec les travaux d'extension des installations du Château de Vidy, toutes ces questions avaient été largement débattues, et nous en avons tiré un certain nombre d'enseignements, qui gardent toute leur pertinence aujourd'hui. Tout d'abord, au niveau fiscal : les conditions de défiscalisation du CIO avaient été débattues, et le Canton et la Ville sont d'accord avec cette version. Le Canton nous avait dit qu'entre la région nyonnaise et Vevey-Montreux, il y avait à l'époque pour plus de 300 millions en retombées économiques, et que ces retombées économiques généraient non seulement une activité, mais également une fiscalisation.

Il nous a été dit que les très nombreuses fédérations sportives implantées dans nos murs contribuaient à ancrer solidement l'olympisme à Lausanne et à créer des places de travail et une activité économique. Il nous a également été très clairement dit qu'un certain nombre de grandes villes, principalement en Extrême-Orient, étaient prêtes, et sans état d'âme, à offrir des conditions nettement plus attractives que nos conditions lausannoises – elles le sont pourtant déjà chez nous – pour pouvoir attirer l'olympisme et les fédérations sportives qui gravitent autour.

Il y a donc lieu d'en tirer des conclusions, de se dire que nous devons également faire notre part, que notre ville réussit ce que je crois être un exploit, soit d'avoir à la fois le sport d'élite avec l'olympisme et les fédérations sportives, mais également le sport populaire dans les quartiers, l'encadrement des jeunes. Cet équilibre est fragile et nous devons, avec la plus grande unanimité possible, accorder un accueil positif et enthousiaste à la demande de crédit qui nous est faite. Dont acte.

**M. Pierre Conscience (EàG)** : – Un million pour faire rayonner Lausanne, Capitale olympique. Un million pour attirer les fédérations sportives d'ici ou de là. Un million pour aider au développement, notamment de l'AISTS, une école-institut à la logique assez mercantile, qui reproduit du reste les inégalités entre hommes et femmes qui existent dans le sport, comme dans le reste de la société, avec, pour la dernière volée, six femmes et trente-cinq hommes retenus, qui fournit des diplômes, des masters à des personnes qui finissent, pour la majorité d'entre eux, dans la finance ou dans la haute administration. Un

million pour financer les voyages de nos municipaux dans le cadre de grands événements sportifs de l'olympisme.

Pour Ensemble à Gauche, le problème n'est pas tant le montant de ce crédit-cadre que les objectifs qu'il se fixe. En effet, en commission, le chef de service expliquait que, pour l'entrée « suivi des fédérations » dans le crédit-cadre, ce suivi servirait en particulier à l'organisation de formations portant sur les questions de dopage, de la corruption dans le sport, de l'éthique et du sport et de la bonne gouvernance des fédérations. Alors, pour le programme 2017, je note qu'on a plutôt retenu des thèmes comme la finance, le développement, la communication et le marketing, l'événementiel, le sport propre – point positif qu'il faut relever –, l'innovation et le marketing. C'est la deuxième entrée la plus importante pour ce crédit. Devant cette entrée, la plus importante, c'est la promotion de Lausanne, ville olympique.

Ensemble à Gauche s'oppose à cette promotion. Pour les fédérations, cette promotion implique – et c'est sur le site [olympiccapital.ch](http://olympiccapital.ch) – que, lorsqu'elles s'installent dans la capitale olympique, elles bénéficient d'un guichet unique d'accueil avec, comme assistance, trouver le parfait espace pour les bureaux, répondre aux questions en lien avec l'arrivée en Suisse, aider à l'obtention de permis de travail, fournir des informations sur les réglementations douanières, répondre aux questions relatives aux exonérations d'impôts directs et fournir des informations pratiques sur la vie en Suisse. Ce sont des largesses que l'on offre à ces instituts qui, sous couvert du statut de fondation, sont, pour certaines, des fondations qui brassent des dizaines, voire des centaines de millions de francs, et qui viennent en Suisse, à Lausanne, pour bénéficier des largesses fiscales qui leur sont octroyées, et des largesses en termes d'implantation sur le territoire.

En matière de largesse pour l'olympisme, Lausanne n'est vraiment pas en reste. Je rappelle que la Ville offre chaque année un deuxième million, plus exactement 900 000 francs, sous la forme d'une économie de paiement de la rente du droit de superficie pour le siège du CIO. Plus généralement, Ensemble à Gauche condamne fermement les dérives financières et nationalistes de l'olympisme, qui n'est pas le seul dans le sport et la compétition internationale sportive à tomber dans ces dérives. En effet, les Jeux olympiques sont malades du « sport-business » et du « sport chauvinisme ».

M. Tosato a souligné plusieurs fois la volonté de la Municipalité d'être *cool and clean*, pour reprendre une formule qui vient de l'olympisme, en saluant le courage du président du CIO qui a refusé la participation de certains athlètes aux derniers Jeux olympiques. Ce refus n'est qu'une goutte d'eau dans un océan de mauvaises pratiques, comme l'ont relevé de nombreux observateurs. Je ne prendrai pas ici le temps de rappeler toutes les mauvaises affaires de corruption, de fraude, de mauvaises pratiques et, surtout, de bénéfices outranciers générés aux derniers Jeux olympiques de Pékin, de Sotchi et de Rio.

Je m'inspirerai de Pierre Arnaud, professeur d'éducation physique et historien du sport, qui explique très bien que, comme toutes les vitrines de magasins, la vitrine sportive annonce des rêves qu'elle ne peut offrir réellement. De la part des pays organisateurs, il ne s'agit pas seulement d'une démonstration de force, mais aussi de la volonté d'acquérir un prestige et une reconnaissance mondiaux. Les Jeux olympiques sont la vitrine non seulement économique, mais aussi sociale, politique et culturelle d'un pays.

Comme toutes les vitrines des magasins, la vitrine sportive annonce des rêves qu'elle ne peut offrir, comme je le disais en introduction. Elle masque bien souvent la misère politique et sociale derrière les fastes des installations, des cérémonies et des performances. Pékin en était un bel exemple ; l'extrême était peut-être Sotchi, avec des expropriations, des exploitations, de la pollution, de la corruption – ce sont les quatre maîtres mots qui, pour moi, guident la politique des Jeux olympiques à l'échelle internationale, sous couvert d'une image mythologique et fantasmagorique de l'olympisme antique et de sa simplicité, de son non-appât du gain et de la paix qu'il était censé impliquer. C'est un fantasme aussi éloigné de la réalité que celui qui consiste à croire que

la Suisse est née en 1291 avec une alliance de trois cantons, dont on sait les erreurs historiques aujourd'hui.

Sur cette base, Ensemble à Gauche refuse de s'associer à la politique de largesses voulues par la Municipalité à travers ce crédit-cadre. Nous défendons un autre modèle de politique sportive. Nous promovons un sport de masse, c'est-à-dire un sport populaire. Ce million pourrait être octroyé aux associations locales, à la promotion de l'accessibilité aux sports pour toutes et tous, au développement de ces associations et à la promotion du bénévolat plutôt que d'offrir encore des largesses à un CIO qui n'est devenu rien d'autre que du *sport business*.

**M<sup>me</sup> Anna Zangger (Les Verts) :** – Les Verts considèrent qu'il est important de promouvoir Lausanne en tant que capitale olympique. Toutefois, ce préavis soulève un certain nombre de questions, qui ont d'ailleurs été abordées pendant la séance de commission.

L'un des sujets en question est particulièrement important pour les Verts : à la lecture du rapport, nous avons remarqué que les questions sociales et environnementales sont quelque peu reléguées au second plan. Aucun poste du budget ne leur est attribué et le concept de promotion n'en fait pas état. C'est d'ailleurs pour cela que la commission a formulé un vœu, adressé à la Municipalité, qui devrait guider la promotion de la Ville comme capitale du sport international. La commission a ainsi souhaité que : « La Municipalité promeuve un sport respectueux notamment de l'environnement et du principe de l'égalité. »

C'est un message fort, qui devrait être omniprésent dans le cadre de la promotion que se fait la Ville en matière de sport international. Le crédit-cadre étant majoritairement destiné à la promotion de Lausanne en tant que capitale olympique, il doit être utilisé pour promouvoir l'image du sport que l'on veut donner dans notre ville, et non simplement refléter l'image olympique décidée par le CIO. Il nous appartient, en tant que capitale olympique, d'agir et de promouvoir un sport respectueux des problématiques sociales et environnementales pour pouvoir faire évoluer le sport international et les habitudes olympiques dans la bonne direction.

Les Verts sont donc d'avis qu'il faut continuer à donner les moyens à la Ville pour effectuer cette promotion, qui est demandée, mais qu'elle ne doit pas être dissociée de la mise en avant des objectifs de promotion, comme d'un sport sans tricherie, et surtout d'un sport respectueux de l'environnement et du principe d'égalité.

**M. Jean-Christophe Birchler (CPV) :** – Effectivement, on parle d'un million, mais sur passablement d'années ! Au final, on parle plutôt d'un investissement de 125 000 à 150 000 francs par an pour le budget promotionnel, et pas forcément pour autre chose. Ce n'est quand même pas grand-chose, vu ce que certains investissent en ce moment dans la campagne pour le Grand Conseil. Ce sont donc 125 000 francs pour avoir 250 millions de retombées par an. On ne voit pas vraiment pourquoi on se passerait de cela. Notre groupe soutiendra cette demande de crédit.

Par contre, on s'interroge sur la forme utilisée. On parle effectivement de budget de promotion et d'événementiel, et ici on nous propose un crédit d'investissement du patrimoine administratif. J'ai peut-être quelques lacunes en vocabulaire, mais il ne me semble pas que ce soit vraiment du patrimoine administratif et, surtout, un investissement au sens propre. Nous encourageons tout de même la Municipalité à envisager d'autres moyens pour obtenir ces financements promotionnels et à intégrer ces montants directement au budget du Service des sports.

**M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) :** – Quel combat permanent de l'ensemble de La Gauche en matière de sport ou de défense du sport, malgré une petite note en fin d'intervention qui m'a fait sourire ; en fait, ce n'est pas l'objet de ce préavis. Mais, passons, parce qu'on en entendra d'autres encore sur le CIO, sur IMD, sur Philip Morris, enfin, sur tout ce qui chicane certains esprits chagrins de cet hémicycle.

Trente-six fédérations sportives internationales, dont certaines n'ont pas la surface financière décrite par un intervenant ; dix-neuf organisations internationales liées aux sports, soit cinquante-cinq fédérations et organisations établies dans le canton de Vaud, dans la grande majorité à Lausanne. Et c'est sans compter, comme il a été dit, avec les retombées économiques et fiscales importantes. Cela ne se fait pas d'un coup de baguette magique. Au contraire, il y va du rôle de nos ambassadeurs, propageant avec efficacité la promotion et la valorisation de la Ville de Lausanne comme capitale olympique depuis de nombreuses années. Ceci implique la mise à disposition de moyens financiers relativement limités, comme l'a décrit M. Birchler, et c'est ce que demande ce préavis. Le PLR le soutient et il vous demande d'en faire de même, et de vous exprimer de cette façon par un vote nominal.

**M<sup>me</sup> Laurence Mundinger-Jaccard (Soc.)** : – Contrairement à ce qu'a dit mon préopinant, le Parti socialiste ne tombe pas ici dans un combat idéologique contre les Jeux olympiques. Il est vrai que le sport a été perverti, mais il reste toutefois positif en cela, entre autres, qu'il rassemble et unit. Il mérite donc sa place à Lausanne. Le Parti socialiste soutient donc la poursuite de l'octroi de ce montant-cadre d'un million sur cinq ans pour soutenir la Ville dans son rôle de capitale olympique. Comme souligné par M. Chollet, il est important de continuer à investir, car de nombreuses villes souhaitent aussi obtenir ce mandat de capitale olympique, en raison des évidentes retombées économiques, estimées à environ 250 millions pour Lausanne.

Evidemment, comme cela a été dit précédemment, le sport a été troublé par des scandales de dopage, de corruption, des impacts humains et écologiques parfois dramatiques, et des différences salariales majeures entre athlètes hommes et femmes. Certains commissaires ont alors émis des vœux, que nous souhaitons soutenir. Je me réfère aux vœux 1 et 2 que je vous lis rapidement. Vœu N° 1 : « La commission souhaite que la Municipalité intègre dans ses communications relatives au sport une formulation du type : Lausanne, Capitale olympique s'engage contre toute forme de tricherie dans le sport ». Vœu N° 2 : « La commission souhaite que la Municipalité promeuve un sport respectueux notamment de l'environnement et du principe d'égalité ».

**M. Philipp Stauber (PLC)** : – Le moyen d'un crédit-cadre nous semble un outil tout à fait adapté à ce qui est demandé ici. En effet, les démarches de marketing dont il est question s'inscrivent en général dans la durée, on doit les planifier. Ce n'est pas quelque chose à court terme, donc la forme nous convient. Nous sommes également d'accord avec le montant. Le Parti libéral-conservateur soutiendra les conclusions de ce préavis.

Par contre, j'aimerais faire une remarque concernant les vœux. C'est une interprétation personnelle, mais quand je lis une telle remarque sur un papier, en général, cela soulève plutôt une suspicion de ma part. C'est comme si on appelait la Ville à respecter ces choses, soit ne pas tricher et être égalitaire. Je ne fais pas la même analyse que ma préopinante. Je préférerais que la Ville ne s'engage pas dans cette voie des déclarations, qui sont toujours un peu vides, et qu'elle s'engage surtout dans ce que nous rapporte cette activité, qu'elle fasse vraiment la promotion de Lausanne et pas autre chose en plus.

**M. Xavier Company (Les Verts)** : – Au nom du groupe des Verts, j'ajoute que le crédit-cadre demandé ce soir sert non seulement à la promotion de Lausanne en tant que capitale olympique, mais également à attirer et à conserver des associations sportives internationales. Les problématiques sociales et écologiques liées au sport d'élite, et à l'olympisme tout particulièrement, devraient également guider la Ville dans son choix et ses relations avec les fédérations sportives qui ont leur siège ou qui souhaitent s'installer à Lausanne.

Chers collègues, le budget demandé est conséquent. On a cependant l'impression que la promotion de Lausanne en tant que capitale olympique et du sport international n'implique pas une réflexion en matière de durabilité ou de respect des droits de l'homme. La Ville semble vouloir toutes les fédérations sportives, sous quelques rares réserves, et fait



purement et simplement du marketing. Si la Ville se montrait plus stricte dans sa politique en matière de sport durable, égalitaire et *fair*, cela ne ferait pas fuir les fédérations, mais permettrait sûrement d'élever les standards.

Il convient donc d'appliquer les standards stricts émis par les vœux de la commission également à la recherche et à la préservation des associations sportives internationales ; ce crédit-cadre permet parfaitement cela. Il incombe maintenant à la Municipalité de l'utiliser à bon escient. Les réponses obtenues en commission nous donnent confiance pour l'avenir. En conclusion, la majorité des Verts soutiendra l'adoption de ce crédit-cadre, en émettant ces quelques réserves, et soutient vivement les vœux exprimés par la commission.

**M. Guy Gaudard (PLR) :** – Il faut souligner le rayonnement du CIO dans notre capitale, et je me réjouis des retombées économiques pour Lausanne et pour le canton. J'ai toutefois besoin d'un éclaircissement par rapport à une dépense qui figure dans le préavis. J'avais compris que les municipaux payaient leurs déplacements, que ce soit à Sotchi, Rio, Londres ou aux Jeux olympiques de la Jeunesse de Singapour. Or dans le préavis, il y a un montant de 67 496 francs correspondant aux frais des délégations municipales aux Jeux olympiques. Pouvez-vous nous expliquer ce qu'englobe ce poste de 67 496 francs ?

**M. Pierre Conscience (EàG) :** – Une de mes préopinantes a parlé de bataille idéologique qui n'aurait rien à voir avec ce crédit. A ma connaissance, quand on dépense pour telle ou telle chose, c'est bien en guise de soutien. Je me vois mal voter ce crédit, alors même que ses objectifs ne me conviennent pas, et ne conviennent pas à mon groupe. Les idées et les dépenses sont fortement liées, et ceux qui ne le voient pas sont bien naïfs.

Monsieur Henchoz, vous dites que je suis hors sujet, que ce n'est pas l'objectif de ce préavis. Je vous réponds la même chose. Vous avez évoqué ces trente-neuf fédérations et ces seize organisations sportives. Parmi ces grandes fédérations, certaines – pas toutes –, brassent des millions, voire des dizaines de millions, et viennent chez nous pour les défiscaliser ou diminuer leur assiette fiscale en bénéficiant du statut dont bénéficie une fondation sur notre territoire cantonal. Je trouve cette pratique fort hypocrite. Evidemment, derrière, on peut mener tout un *greenwashing* et un *socialwashing* – je ne sais pas trop comment l'appeler.

Ces vœux vont dans le bon sens et je les salue, mais cela ne change pas le fond de ce crédit, chers collègues écologistes, ni ses motivations. Les objectifs seront toujours les mêmes, quels que soient les vœux et les bons mots qui accompagnent la politique de Lausanne à l'égard de l'olympisme ; cela restera l'olympisme financiarisé, tel qu'il existe aujourd'hui.

Regardez à quoi ressemblent le théâtre et les spectacles des trois ou quatre derniers Jeux olympiques : c'est du *sport business* qui n'a rien à voir avec la promotion d'un sport populaire qui pourrait nous rassembler – du moins, je l'espère, à la gauche de cet échiquier.

Je conclus en rappelant les paroles de notre ex-collègue, avec qui je n'ai pas eu le plaisir de siéger ici, M<sup>me</sup> Nicole Graber, qui disait à propos des Jeux olympiques : « L'esprit de compétition du siècle passé, et depuis des millénaires, n'a plus rien à faire au XXI<sup>e</sup> siècle et dans le futur. Les enjeux de tout ordre devraient cultiver un esprit de collaboration et la jeunesse ne devrait pas être prise en otage par les générations de la compétitivité et de la croissance. La jeunesse mérite mieux que l'olympisme ». Je vous invite à vous souvenir de ces propos.

**M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale :** – J'aimerais vous remercier, toutes et tous, pour l'appui que vous apportez à ce préavis. Vous le faites d'ailleurs comme la majorité des citoyens lausannois. Vous avez peut-être lu dans l'étude mandatée à l'AISTS les retombées du sport pour Lausanne. Il est indiqué que 72 % des Lausannois sont fiers du titre et de l'activité Lausanne, Capitale olympique.

Maintenant, monsieur Conscience, il est clair qu'il peut y avoir des dérives, comme dans toute entreprise – vous avez prononcé ce mot. Ces dérives sont connues, et elles sont d'ailleurs très bien relayées par la presse chaque fois qu'il se passe quelque chose. Les mouvements sportifs et le mouvement olympique essayent aussi de lutter là-contre, afin qu'il n'y en ait plus ; mais cela existe dans toutes activités.

La Municipalité tient à ce que l'institut AISTS reste à l'Université de Lausanne, et c'est pourquoi nous avons mandaté cet institut pour faire l'étude. De la même manière, la Municipalité tient à ce que le CIO reste à Lausanne. Parmi tout ce que vous avez relevé à propos du CIO, j'aimerais relever qu'il s'agit de 630 emplois à Lausanne et de 250 millions de francs de retombées pour Lausanne Région. On doit tenir compte de ces éléments et maintenir des emplois de qualité, très souvent ce que l'on appelle des *event managers*, qui sont occupés par des jeunes formés dans nos universités.

Vous avez repris quelques éléments et quelques dépenses dans le préavis. Je vous ai déjà répondu pour l'AISTS et pour le coût de la dépense. Vous avez aussi demandé comment étaient pris en charge les déplacements des municipaux. Les déplacements des municipaux pour ces manifestations sont pris en charge par le CIO ou par des institutions sportives qui nous demandent d'être présents. Ils ne figurent donc pas dans ce budget. Dans ce budget, nous avons les dépenses municipales qui permettent d'envoyer les chefs de service, les cadres et les personnes qui travaillent sur les différents stands dans ces manifestations, ou qui font un travail de réseautage avec les institutions. Sinon le montant pourrait être plus important.

Vous avez demandé, monsieur Conscience, que l'on intervienne pour les bénévoles. Dans le monde du sport, on les appelle des volontaires sportifs. Vous pouvez voir qu'ils sont dûment mentionnés sur la liste des dépenses que nous avons faites avec le dernier crédit d'investissement. Dans ce cadre, nous avons aussi subventionné cette activité, car, comme vous, nous pensons que nous devons soutenir les bénévoles et les volontaires sportifs lausannois.

Je réponds aussi à la question du choix entre un investissement et un budget de fonctionnement. Aujourd'hui, pour être actif dans le domaine de la recherche de nouvelles fédérations et de nouvelles institutions qui pourraient venir à Lausanne, nous ne devons pas réagir en fonction d'un budget annuel, car cela ne se planifie pas, mais tout d'un coup, il y a des opportunités. Le budget d'investissement nous permet peut-être de dépenser 150 000 francs une année et, l'année d'après, 80 000 francs. Au final, ce qui compte, comme dans tout budget d'investissement, c'est que le montant – un million sur huit ans – ne soit pas dépassé.

Par exemple, il est clair que l'année où les Jeux olympiques auront lieu à Pyongyang, on dépensera peut-être un peu plus. Effectivement, certains services se rendront à Pyongyang, ne serait-ce que pour être présents à la Maison Suisse et faire la promotion de Lausanne 2020, Jeux olympiques de la Jeunesse, avec le Canton et la Confédération. Voilà aussi pourquoi nous utilisons l'investissement : il nous permet d'être plus proches de la réalité du terrain.

Je réponds à la question de M. Gaudard en lui signalant que, pour toutes les campagnes où nous nous sommes déplacés, que ce soit à Pékin ou à Sotchi, nous avons, à chaque fois, eu une question orale lors de laquelle nous vous indiquions le montant des dépenses et en quoi on avait dépensé l'argent. Je vous rappelle que, lorsque nous participons aux Jeux olympiques, qui sont la plus grande manifestation, les municipaux qui y participent sont invités par le Comité olympique, puisque nous faisons partie de la famille olympique et que le siège est à Lausanne. Les frais d'hébergement sont pris en charge par le CIO et les frais de voyages ne sont pas reportés sur ce crédit, mais sur le budget de la Ville de Lausanne. Je vous confirme que nous voyageons en classe économique. Et si nous voyageons en classe *business*, nous remboursions la différence.



La commission a formulé deux vœux. Elle a une préoccupation, soit que le crédit d'investissement « Capitale olympique » serve aussi à promouvoir un certain nombre de valeurs. Les valeurs qui ont été relevées par la commission correspondent aux valeurs qu'entend défendre la Municipalité, que ce soit dans le cadre de la durabilité des jeux, de la lutte contre toutes les formes de tricherie ou dans la lutte pour l'égalité. Lors du dernier congrès mondial de l'Agence mondiale antidopage, qui avait lieu au SwissTech à Ecublens, dans mon allocution d'ouverture, je me suis permis de signaler que la Ville de Lausanne et le Conseil communal, tout en étant très attachés au mouvement olympique, émettaient un certain nombre de vœux. J'ai signalé que vous aviez émis ce vœu en commission. Et lors des rencontres que j'ai eues plus tard, les gens ont apprécié que la population, que les citoyens et que les élus s'intéressent aussi au sport, non seulement en termes de résultats sportifs, mais aussi en termes de valeurs. Je vous remercie encore une fois d'avoir été positifs sur ce préavis, que la Municipalité vous demande d'accepter.

**M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron (PLR)** : – M. Guy Gaudard a posé une question, à laquelle M. le conseiller municipal Oscar Tosato n'a pas répondu. M. Gaudard vous a demandé à quoi correspondaient ces 67 496 francs, délégation municipale aux Jeux olympiques de Londres.

**M. Pierre Conscience (EàG)** : – Je ne fais visiblement pas partie des 72 % de Lausannois fiers du statut de Lausanne Capitale olympique, selon l'étude de l'AISTS. Je me permets aussi d'avoir quelques réserves sur cette étude. Pour moi, il va de soi que cette étude est comme celles qui sortent à l'approche de certaines votations commanditées par Economie Suisse, ou d'autres milieux patronaux, pour faire émerger une opinion qui arrange bien le commanditaire. Ceci dit, mettons que l'on soit minoritaire. Cela ne m'empêche pas de défendre mon opinion, qui me semble fondée sur des arguments.

Concernant les volontaires sportifs, on m'a toujours parlé de bénévoles dans tous les clubs où j'ai fait du sport. Je vais donc continuer avec ce terme. Cette entrée au crédit est de 93 000 francs ; c'est moins du dixième du crédit-cadre. J'entends bien que cela existe, et j'en suis évidemment très content. Maintenant, c'est la proportion entre ceci et la promotion de l'olympisme dans ses travers actuels et contemporains qu'Ensemble à Gauche condamne. De nouveau, mis au regard des frais de promotion, il y a un énorme décalage avec ces 300 000 francs. Cela ne m'intéresse pas de financer ce Lausanne, Capitale olympique, qui sert à, je cite, « fournir, répondre aux questions des fédérations sportives sur les possibilités d'exonération d'impôts directs », ou encore « aider à l'obtention de permis de travail ».

Vous dites que c'est très favorable pour l'emploi. J'avoue n'être pas armé de données statistiques concernant ce point, mais je serais très curieux de savoir quelle part a été octroyée à ces fédérations sportives sur les trente-six permis extraordinaires octroyés au nom d'un intérêt économique majeur, dans le cadre de la Loi sur les étrangers, ainsi que la quantité d'emplois qu'elles génèrent. Quoi qu'il en soit, pour moi, il en va de ces emplois comme de ceux qui pourraient être générés en attirant certaines entreprises multinationales, comme celles qui exploitent les matières premières.

Pour moi, l'emploi ne doit pas se promouvoir à tout prix, envers et contre tout, envers et contre la misère générée ailleurs, ou des profits accaparés sans limites et l'accumulation dans les poches d'une toute petite minorité de gestionnaires de ces fédérations et organisations. Là encore, je tiens à préciser que je parle des plus puissantes et des plus riches d'entre elles. Donc, pour moi, les réponses de M. Tosato ne changent rien aux arguments que j'ai avancés et qui motivent notre opposition à Lausanne, Capitale olympique, donc à la promotion de l'olympisme tel qu'il existe aujourd'hui, et tel qu'est devenu ce *sport business*, qui ne laisse plus grand-chose à la dimension populaire d'une pourtant très belle activité.

**M. Jean-Michel Dolivo (EàG)** : – Je réagis sur deux ou trois points. M. Tosato me fait sourire avec l'argument que la presse relaye bien, je cite, « les problèmes de corruption ».

Peut-être quand ils sortent, monsieur Tosato. Mais le *sport business*, l'olympisme et certaines de ces fédérations sont caractérisés par une opacité financière toute particulière, avec des dirigeants qui, parfois, se mettent dans la poche des centaines de milliers de francs, voire plus. On l'a vu à plusieurs reprises, certes, quand cela sort.

Mais, monsieur Tosato, ne soyez pas naïf ; la corruption et l'argent qui coulent ici ne sont pas connus publiquement. Il a fallu un certain nombre d'enquêtes tout à fait précises pour pouvoir connaître ces montants. Cet argument est donc extrêmement fallacieux. Que la majorité rose-verte soutienne et privilégie cette image de Lausanne, soi-disant Ville olympique, alors que cet olympisme a aujourd'hui sombré dans l'argent et très largement dans la corruption, me paraît extrêmement problématique. Et ce ne sont pas les vœux exprimés par la commission qui y changent quelque chose. Vous savez bien que les vœux restent des vœux. Ce sont des promesses, et on sait ce que valent les promesses.

Ensemble à Gauche s'opposera à ce crédit-cadre pour dire qu'il faut une réorientation du point de vue du soutien au sport dans cette ville. Et arrêtez de faire venir ou de soutenir des grandes fédérations avec des moyens financiers douteux, qui développent un sport de compétition et de concurrence, qui nous paraît, comme le disait une élue verte, hors siècle ou hors des objectifs du XXI<sup>e</sup> siècle. Il y a aujourd'hui nécessité de sortir de cette société d'extrême concurrence qui a été celle du XX<sup>e</sup> siècle. Alors, en termes de durabilité, arrêtons avec des vœux.

**M. Benoît Gaillard (Soc.)** : – Sans entrer dans le détail du préavis, j'aimerais donner quelques chiffres pour mettre en perspective l'idée proposée par MM. Dolivo et Conscience, qui en ont évidemment le droit, d'une réorientation de la politique sportive. Je les invite à regarder les comptes et les budgets de notre Ville. Ils apprendront que Lausanne consacre annuellement 1,3 million aux dépenses de fonctionnement, donc à la promotion spécifique du sport amateur, et c'est sans tenir compte des moyens supplémentaires alloués à la promotion du sport d'élite, qui n'est pas encore le sport olympique, vous me le concéderez.

De plus, en termes d'investissements, et pour ne donner qu'un exemple, nous avons en ce moment sur le plateau de la Blécherette un excellent exemple avec le centre sportif de la Tuilière, à hauteur de 50 millions, qui sera utilisé en grande partie par les petits clubs, en l'occurrence de foot, et aussi d'athlétisme, donc des clubs amateurs de ce sport populaire, que vous saluez à juste titre.

Il reste des choses à faire. Nous allons déposer un postulat pour demander de réfléchir à la question de la répartition de ces fonds entre les sports dits typiquement masculins et ceux dits typiquement féminins ; c'est un chantier à ouvrir. Mais, à l'occasion d'un crédit d'investissement d'un million, qui fait suite à un ancien crédit d'investissement d'à peu près le même montant, datant d'il y a plusieurs années, il est parfaitement légitime de le critiquer sur le fond – et je ne vous conteste pas ce droit –, en revanche, exiger une réorientation de la politique sportive, qui coûte plus que ce crédit d'investissement chaque année depuis au moins dix ans, d'après ce que j'ai pu retracer rapidement, et qui coûte en investissements ne serait-ce que cinquante fois la somme en question pour une infrastructure pour la pratique populaire de deux sports – l'athlétisme et le football –, c'est un peu discutable au regard de la réalité des comptes et des budgets de la Ville.

Encore une fois, je ne conteste pas votre droit d'avoir un avis différent sur le fond et sur la nécessité d'engager ces moyens pour ce but, mais il me semble qu'il faut reconnaître au moins que la politique sportive menée par la Ville ne privilégie par l'olympisme au détriment du sport populaire. Cela me semble vraiment indéfendable au regard des chiffres.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC)** : – La discussion prend une tournure qui m'inquiète un peu. Oui, le CIO est riche, et oui, les fédérations sportives n'ont apparemment pas de gros problèmes économiques. Et nous, Ville de Lausanne, nous sommes endettés sérieusement,

gravement, et chaque budget est l'occasion de nous rendre compte que nous ne pouvons pas véritablement mener la politique que nous voudrions, et que vous vous voudriez.

Dans ce contexte, que va expliquer demain la Municipalité au CIO ? Non pas que le Conseil communal est unanime derrière la Municipalité en étant consciente du privilège que nous avons de les avoir, privilège matériel et sportif aussi, car on ne doit pas voir le sport uniquement sous l'angle de la corruption et d'autres travers liés à l'espèce humaine, plus qu'à une institution plutôt qu'à une autre. Ce sera difficile pour la Municipalité de dire que le message donné n'est pas unanime, que nous leur cherchons des poux dans les cheveux, qu'un certain nombre de formations politiques représentées au Conseil communal ne sont pas d'accord avec la façon dont ils travaillent.

Mais, pour financer notre politique sociale, les crèches, les garderies, l'aide au logement, l'aide sociale, il faut de l'argent. Je ne vous dis pas que c'est l'argent que le CIO paie par la fiscalité, mais c'est en tout cas l'argent généré par la fiscalisation de ceux qui tournent autour du CIO, en y travaillant directement ou indirectement. Alors, on peut bien cracher un moment dans la soupe et avoir une politique d'enfants gâtés en en voulant toujours plus et, tout d'un coup, en mettant en avant des scrupules d'ordre moral. Mais la décroissance qui pourrait arriver si nous continuons dans cette politique sera bien pire, bien plus dangereuse et bien plus douloureuse. A ce moment-là, nous aurons causé nous-mêmes notre propre malheur. Réfléchissez bien !

**M. Bertrand Picard (PLR) :** – Je m'étonne simplement de la durée de cette discussion si l'on pense aux retombées économiques que nous vaut le fait d'être Capitale olympique, ce qui justifie certaines dépenses. Je pense aux sommes demandées lors d'une séance de commission à laquelle je viens de participer simplement pour compléter les itinéraires cyclables, qui est plus de trois fois le montant articulé ici. Il n'y a plus lieu de discuter plus avant la somme demandée et il faut donner une suite favorable à cette requête.

**M. Xavier Company (Les Verts) :** – En réponse à mes collègues Conscience et Dolivo, et peut-être pour préciser brièvement la position de la majorité de mon groupe, j'aimerais revenir sur certains points.

Si l'on veut pouvoir influencer positivement le sport, dans le sens que nous souhaitons, nous devons faire partie de ce monde et l'influencer de l'intérieur. Comme l'a dit M. Chollet en début de discussion, si ce n'est pas nous, de multiples villes, beaucoup moins à l'écoute des valeurs d'égalité, de développement durable et d'absence de tricherie sont prêtes à accueillir ce titre et ces fédérations.

Dans tous les cas, le sport d'élite existera toujours, qu'il nous plaise ou non. Profitons donc de notre position pour augmenter les standards du sport, olympique et professionnel, et ne nous déchargeons pas de notre responsabilité, que nous avons et que nous avons obtenue, en abandonnant ce titre parce que tous les aspects du sport olympique ne nous plaisent pas.

**M. Pierre Conscience (EàG) :** – Je réponds d'abord à M. Gaillard. Je m'excuse si je me suis fait mal comprendre : je ne sous-estime pas du tout tout l'effort réalisé en matière de sport populaire ; ce n'est pas ce que j'ai dit. En tout cas, je ne crois pas, et si ma langue a fourché, excusez-moi. Au contraire, il me semble que je suis allé dans le contenu et les objectifs de financement de ce crédit-cadre en motivant les raisons pour lesquelles je m'y oppose, sans pour autant prétendre que ceci empêchait la politique municipale de pouvoir se déployer pleinement dans d'autres activités sportives locales.

Je relève que si un million ce n'est, certes, pas gigantesque au vu des finances de la Ville, ce serait quand même l'équivalent d'une dizaine, voire plus, de postes à plein temps, par exemple, qui pourraient être repourvus pour des activités liées au local et non à l'olympisme.

Je réagis maintenant aux propos de mon collègue Company. Votre espoir de changer de l'intérieur des institutions d'une ampleur et d'une puissance financière aussi considérables me semble un peu naïf. J'ai plutôt l'impression que ces institutions, qui influencent et nous

influencent de l'intérieur si l'on s'en rapproche trop, risquent de pervertir nos institutions par leurs mauvaises pratiques. Ce n'est donc pas du tout un argument qui pourrait motiver ce fait. Au fond, la logique de « si ce n'est pas nous, ce sera ailleurs, et ce sera pire » est une logique souvent utilisée par nos autorités cantonales et fédérales pour motiver de mauvaises pratiques en matière fiscale ou économique qui nous permettent de donner un blanc-seing à toutes ces choses.

Si vous partagez mon opinion sur ces grandes fédérations sportives et sur les dérives du *sport business* et du sport chauvinisme, je vous invite à la cohérence et à ne pas cautionner ceci en nous revendiquant Lausanne, Capitale olympique. Je suis d'accord que ce n'est pas ici le cœur du débat, mais cela me semble tout à fait pertinent de motiver notre refus par ces arguments.

**M. Jean-Michel Dolivo (EàG) :** – J'entends M. Chollet de l'UDC nous dire que le CIO est riche. Oui, monsieur Chollet, le CIO est riche, tout comme les grandes fédérations sportives. Il dit aussi que Lausanne est très endettée ; là, je ne partage pas son opinion : Lausanne est endettée, mais pas très endettée.

Le problème, c'est que le CIO et ces grandes fédérations sont exonérés du paiement d'impôt, et c'est tout à fait scandaleux. Elles ne vont pas contribuer, d'une quelconque manière, à l'impôt, que tous les contribuables lausannois doivent payer sur leurs revenus et leurs fortunes. C'est totalement inacceptable, et c'est pourquoi nous ne pouvons pas nous glorifier de la présence de ces fédérations, ni même de cette notion de Lausanne, Capitale olympique.

Un mot sur les retombées économiques. Ce qu'on nous dit à ce sujet est un peu bateau. Certes, il y a des retombées commerciales et des retombées d'image, mais les retombées fiscales ne sont pas là. Si j'en crois ce que nous dit régulièrement la droite, il s'agit bien d'un problème économique de la redistribution de la richesse et, véritablement, cela n'a pas de retombée positive pour les contribuables lausannois.

Enfin, dernière petite remarque par rapport à ce que nous disait M. Gaillard, évidemment, un million, ce n'est pas famélique par rapport à d'autres dépenses. Mais un million est un million, et si c'est du gaspillage, il faut le refuser. Nous pensons que cet argent est mal investi. Voilà pourquoi Ensemble à Gauche refuse ce crédit-cadre.

**M<sup>me</sup> Diane Wild (PLR) :** – A peu près tout a été dit. Je voudrais juste ajouter que les fédérations internationales ne sont pas le diable. La corruption dans le sport existe, mais les fédérations internationales n'en sont pas le propre sujet. Elles développent toutes des activités et dépensent une partie de leur argent pour le développement des jeunes, pour le développement social, et autres. Ce n'est pas que du *sport business* ou du sport d'élite. Les fédérations sportives internationales ne sont pas toutes autour des sports olympiques.

Je vous rappelle que le sport de masse est également corrompu ; il n'y a donc pas qu'aux fédérations internationales que l'on peut reprocher quelque chose. On trouve du dopage et de la corruption dans n'importe quel sport de compétition et de masse. Ce n'est pas les grands méchants d'un côté et tous bons de l'autre.

Le sport est une des deux grandes choses positives qu'on a dans notre société. Il faut le défendre, il faut défendre toutes les étapes du sport, qu'il soit d'élite, qu'il soit pour les enfants, ou pour l'éducation. Effectivement, monsieur Dolivo, comme vous l'avez dit, les fédérations internationales sportives sont exonérées d'impôts, mais leur personnel ne l'est pas. Le personnel paie donc des impôts. De plus, ces fédérations organisent des choses ici, des conférences, des rencontres, et tout cela rapporte de l'argent, soit environ 250 millions par an, ce qui n'est pas négligeable.

**M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale :** – Je reprends des propos que j'ai entendus lors de l'adoption du précédent crédit-cadre. Effectivement, on refait la discussion. A ce moment-là, monsieur Dolivo, vous disiez : « Ce préavis porte un titre

ronflant : ‘Lausanne, Capitale olympique’. Cela permet peut-être à une partie de l’establishment politique lausannois de se prendre un moment pour une capitale ».

Effectivement, monsieur Dolivo, aujourd’hui, la Municipalité met tout en œuvre pour que le CIO, les fédérations, les agences et unions trouvent l’appui nécessaire à leur développement. C’est clair. Il s’agit de 630 emplois, mais aussi de beaucoup d’activités annexes : des restaurants, des hôtels et des commerces. C’est important.

Beaucoup d’entre vous l’ont dit : oui, il y a de la corruption. Et je suis d’accord avec celles et ceux qui ont dit qu’on doit lutter contre la corruption, mais pas contre les institutions, monsieur Dolivo. Après, on peut faire un débat sans fin pour savoir si c’est la même chose. Mais, en luttant contre la corruption, on ne lutte pas contre les institutions parce qu’une a peut-être été corrompue.

Maintenant, pour répondre à M<sup>me</sup> de Meuron et à M. Gaudard, les 67 496 francs sont les dépenses du Service des sports dans les quatre grandes manifestations qui sont indiquées. Les comptes sont transparents. Malheureusement, je ne peux pas vous dire comment ils sont répartis par dizaine de francs entre le chef de service, l’adjoint, les repas et les hôtels, mais je peux volontiers vous transmettre ces données ; je pense que les commissaires de la Commission des finances peuvent vous les transmettre aussi.

La discussion est close.

**M. Roland Philippoz (Soc.), rapporteur remplaçant** : – La commission a accepté les deux conclusions du préavis par 9 oui, 1 non et 1 abstention.

**Le président** : – Il y a une demande de vote nominal.

**La demande d’appel nominal est appuyée par cinq conseillers.**

Le scrutin est ouvert, puis clos.

**A l’appel nominal, les conclusions sont adoptées par 62 voix contre 7 et 10 abstentions.**

*Ont voté oui* : M<sup>mes</sup> et MM. Caroline Alvarez Henry, Eliane Aubert, Valéry Beaud, Quentin Beausire, Véronique Beetschen, Florence Bettschart-Narbel, Jean-Christophe Birchler, Arnaud Bouverat, Vincent Brayer, Alix-Olivier Briod, Delphine Brun, Maurice Calame, Matthieu Carrel, Carine Carvalho Arruda, Muriel Chenaux Mesnier, Jean-Luc Chollet, Xavier Company, Denis Corboz, Louis Dana, Thérèse de Meuron, Daniel Dubas, Séverine Evéquoz, Romain Felli, Cédric Fracheboud, Jean-Marie Fürbringer, Benoît Gaillard, Guy Gaudard, Jean-Pascal Gendre, Alice Genoud, Jean-Daniel Henchoz, Musa Kamenica, Françoise Longchamp, André Mach, Gianna Marly, Pedro Martin, Anita Messere, Gilles Meystre, Philippe Miauton, Laurence Mundinger-Jaccard, Sarah Neumann, Pierre Oberson, Barbara Pagés, Esperanza Pascuas Zabala, Sandra Pernet, Roland Philippoz, Bertrand Picard, Jacques-Étienne Rastorfer, Henri Ricart, Paola Richard-de Paolis, Filippo Rivola, Vincent Rossi, Yvan Salzmann, Graziella Schaller, Sandrine Schlienger, Gianni-John Schneider, Philipp Stauber, Namasivayam Thambipillai, Thanh-My Tran-Nhu, Claude-Alain Voiblet, Diane Wild, Stéphane Wyssa, Anna Zangger.

*Ont voté non* : M<sup>mes</sup> et MM. Alix Aubert, Hadrien Buclin, Claude Calame, Pierre Conscience, Jean-Michel Dolivo, Alain Hubler, Marlène Voutat.

*Se sont abstenus* : M<sup>mes</sup> et MM. Géraldine Bouchez, Anne-Françoise Decollogny, Johann Dupuis, Sara Gnoni, Robert Joosten, Gaëlle Lapique, Sophie Michaud Gigon, Léonore Porchet, Karine Roch, Marie-Thérèse Sangra.

Par 62 oui, contre 7 non et avec 10 abstentions, vous avez accepté les deux conclusions de ce rapport-préavis. Et cet objet est traité. Je vous remercie.



Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2016/67 de la Municipalité, du 24 novembre 2016 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité, à titre de crédit-cadre, un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'000'000.– destiné à défendre et à promouvoir Lausanne en tant que capitale administrative du sport mondial et lieu de manifestations sportives de portée internationale ;
2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer, respectivement sous les rubriques N<sup>os</sup> 3810.331 et 3810.390 du budget du Service des sports, les charges d'amortissement et d'intérêts découlant du crédit mentionné sous chiffre 1, calculées en fonction des dépenses réelles.

**Postulat de M. Henri Klunge : « Quid d'une monnaie locale à Lausanne »**

**Postulat de M<sup>me</sup> Léonore Porchet et consorts : « Une monnaie complémentaire pour la vie et le commerce local »**

Rapport

Membres de la commission : M<sup>mes</sup> et MM. Véronique Beetschen (Les Verts), rapportrice, Florence Bettschart-Narbel (PLR), Louis Dana (Soc.), Jean-Marie Fürbringer (CPV), Henri Klunge (PLR), Anita Messere (UDC), Céline Misiego (EàG), Pierre Oberson (PLC), Esperanza Pascuas Zabala (Soc.), Léonore Porchet (Les Verts).

Municipalité : M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie.

**Rapport photocopié de M<sup>me</sup> Véronique Beetschen (Les Verts), rapportrice**

Présidence : Mme Véronique Beetschen, Les Verts

Membres présents : Mme Léonore Porchet, Les Verts

M. Louis Dana, PS (remplace M. Romain Felli)

Mme Esperanza Pascuas Zabala, PS

M. Henri Klunge, PLR

Mme Florence Bettschart-Narbel, PLR

Mme Céline Misiego, Ensemble à Gauche

M. Pierre Oberson, PLC

M. Jean-Marie Fürbringer, Le Centre

Mme Anita Messere, UDC

Membre excusée : Mme Sarah Neumann, PS

Membre absent : M. Arnaud Bouverat, PS

Représentant-e-s de la Municipalité : M. Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de la sécurité et de l'économie;

Mme Florence Nicollier, cheffe du service de la police du commerce ;



Mme Christine Mounir, service de la police du commerce

Invité-e(-s) : Aucun

Notes de séances Mme Christine Mounir

Lieu : Bâtiment administratif du Flon, rue Port-Franc 18, salle de conférence 157

Date : 28 novembre 2016

Début et fin de la séance : 7 h 30 – 08 h 20

La Présidente indique qu'après les présentations par les deux postulants, elle ouvrira d'abord une discussion générale sur les monnaies complémentaires, puis une discussion spécifique sur chacun des postulats.

### *Présentation par les deux postulants*

**Le postulant** indique que l'objectif de son postulat est d'engager la Municipalité à réfléchir à la question d'une monnaie locale pour Lausanne. Il n'est pas opposé à la monnaie « Léman », mais souhaiterait pour Lausanne une monnaie plus locale. Il pense que la Commune devrait s'engager en faveur d'une telle monnaie pour que celle-ci soit utile et utilisée.

**La postulante** constate que de nombreuses monnaies complémentaires existent dans le monde et que ce phénomène se développe. Elle souhaite que la Ville étudie les possibilités en la matière. Elle explique que des études démontrent qu'une monnaie complémentaire est plus forte lorsque le service public la soutient. La monnaie « Léman » existe d'ailleurs déjà à Genève et dans la région transfrontalière et lémanique.

### *Discussion générale*

**Un commissaire** rapporte que des commerçants français acceptant une monnaie complémentaire considèrent que cela ne sert à rien, mais cause des soucis. Il ne pense pas que la Ville doit s'investir dans une monnaie locale, car c'est une affaire de commerçants.

**La postulante** estime qu'une monnaie locale doit tourner pour pouvoir fonctionner et qu'il faut l'y aider. Il est donc important que la Ville soit actrice dans l'usage de cette monnaie. Elle pense que cette monnaie ne serait pas en contradiction avec le franc, mais viendrait compléter et favoriser les échanges locaux.

**Une commissaire** relève que, si une collectivité publique favorisait un certain commerce, il s'agirait d'une entrave à la concurrence. Elle pense que le Léman reste confidentiel et que cette monnaie est plutôt destinée à des milieux sensibles au développement durable, sans intéresser la population dans son entier, qui recherche la simplicité.

**Le postulant** pense qu'une monnaie locale favorise le commerce local, sans demander des réductions de taxes et d'impôts. Il préférerait une monnaie qui soit vraiment locale et reste à Lausanne. Le Léman valant un Euro, il estime que le cours n'est pas forcément bon.

**Un commissaire** pense qu'en cette époque de mondialisation, il est très important de soutenir ce qui est local. Il estime que l'État devrait soutenir une monnaie locale, tout en respectant la concurrence. Les gens s'intéressent à ce mécanisme et les questions telles que la territorialité ou l'impact de l'engagement de l'administration devraient être étudiées dans le cadre d'un préavis. En créant une nouvelle direction chargée de l'économie, la Ville a démontré sa volonté de soutenir le commerce local; l'analyse d'une monnaie locale va dans ce sens.

**La postulante** explique que le but d'une monnaie locale est de circuler, pas d'être thésaurisée. Les paiements électroniques avec des Lémans sont à l'étude. Il existe à Lausanne deux points pour échanger des francs suisses contre des Lémans. Les montants du change sont limités et il n'y a en principe pas d'échange de Lémans contre des francs. Il

Il y a environ 3'000 Lémans en circulation à Lausanne. Les Lémans sont gérés par une association à but non lucratif soutenue par les pouvoirs publics genevois. L'association ne fait pas de bénéfice. Les francs sont déposés en garantie sur un compte bloqué. Il y a environ 30 commerces participants à Lausanne et 60 sur Genève. Les commerçants sont intéressés parce qu'ils peuvent profiter d'un réseau local privilégié et de publicité sur le site internet de l'association.

**Un commissaire** ajoute que l'association vit des cotisations de ses membres.

**Un commissaire** estime que, pour survivre, une monnaie locale doit être dépréciée tous les mois pour s'assurer qu'elle bouge. Il considère que la Ville ne devrait pas soutenir une monnaie locale qui serait en porte-à-faux avec la Commission de la concurrence (Comco). Il juge que 3'000 Lémans ne dénote pas un engouement particulier et considère que ce sont les commerçants intéressés qui doivent donner l'impulsion, et non pas la Ville. Il estime qu'on peut faire vivre le commerce lausannois en payant avec des francs ou des cartes.

**Le postulant** explique qu'une monnaie locale a un but idéologique. Le commerçant qui l'encaisse va à son tour la dépenser chez un autre commerçant local. Ainsi, ce qui est dépensé reste dans la même région. Il pense que si une collectivité publique acceptait le Léma, par exemple pour payer des émoluments, le commerçant pourrait payer certaines factures en Lémans.

**Un commissaire**, après avoir consulté le site internet de la monnaie le Léma, précise que celle-ci est arrimée au franc et à l'euro.

**Le Directeur** observe que le système de monnaies alternatives revient à confier à des privés la création d'une masse monétaire, couverte par d'autres montants, qui devient une sorte de dérivé par rapport à une monnaie. Il relève que le taux de rotation d'une monnaie complémentaire est faible, ce qui représente une difficulté pour les commerçants. Ce type de monnaie est moins liquide que la monnaie qui a cours légal mais permet néanmoins un circuit court, ce qui répond à l'objectif visé.

Le Directeur pense que le seul moyen pour que cette monnaie prenne serait que les commerçants offrent des rabais spécifiques. Il estime que l'engagement d'une collectivité publique en faveur d'une monnaie locale soulève des questions. Ce système est compliqué à mettre en oeuvre pour une ville et les commerçants ont la liberté de le faire eux-mêmes. Il se demande en outre comment garantir cette monnaie à long terme. Il faudrait utiliser un système convertible ou avec des restrictions, en particulier des restrictions au change.

Le Directeur conclut en déclarant qu'il s'agit d'une petite monnaie, mais qui a les mêmes problèmes que les grandes.

#### ***Discussion spécifique sur chaque postulat et vœu***

Il n'y a pas de discussion spécifique relative à chaque postulat, hormis un vœu, exprimé d'entente entre les deux postulants : « *la Municipalité étudie différentes possibilités existantes ou à inventer pour soutenir une monnaie complémentaire à Lausanne* ».

#### **Conclusions de la commission**

1. Le **vœu** « *la Municipalité étudie différentes possibilités existantes ou à inventer pour soutenir une monnaie complémentaire à Lausanne* » est **accepté** par 5 oui, 4 non et une abstention.
2. Le **postulat de M. Henri Klunge** intitulé « *Quid d'une monnaie locale à Lausanne* » est **accepté** par 6 oui, 2 non et 2 abstentions.
3. Le **postulat de Mme Léonore Porchet et consorts** intitulé « *Une monnaie complémentaire pour la vie et le commerce local* » est **accepté** par 5 oui, 4 non et une abstention.

## Discussion

**M<sup>me</sup> Véronique Beetschen (Les Verts), rapportrice** : – Je signale qu’une erreur s’est surnoisement faufilée dans mon rapport, qui a quelque peu manqué d’optimisme. Ce sont bien 30 000 Lémans qui sont actuellement en circulation à Lausanne, et non 3000.

La discussion est ouverte.

**M. Stéphane Wyssa (PLR)** : – Je m’exprime au nom d’un des postulants, Henri Klunge, qui ne peut malheureusement pas être présent aujourd’hui.

Qui s’oppose au commerce local ? Personne ! Alors, qui s’opposera à une mesure permettant de booster le commerce local et qui a fait ses preuves dans plusieurs villes du monde ? Le postulat que je vous encourage à renvoyer ce soir à la Municipalité propose que la Ville de Lausanne soutienne la création d’une monnaie locale. Cette solution pour la promotion de la consommation locale est déjà utilisée dans beaucoup d’endroits à travers le monde. Mais attention, nous ne parlons ici d’obliger qui que ce soit à utiliser cette monnaie. Il s’agit de permettre aux personnes qui le désirent – clients, commerces ou autres – d’utiliser un moyen de paiement qui profite aux petits commerces locaux.

Pour qu’une monnaie locale fonctionne, il est préférable que l’Administration l’accepte pour payer des émoluments. En plus d’aider les commerces à utiliser la monnaie locale, cela lui donne une certaine caution. Les monnaies proposées par ce postulat, et par celui de M<sup>me</sup> Porchet, sont des monnaies *c to b* et non *b to b*, c’est-à-dire *customer to business* et non *business to business*, comme le WIR, qui n’est pas assez local pour être utilisé uniquement à Lausanne.

Le postulat de M<sup>me</sup> Porchet, qui propose d’utiliser le Léman, a deux points négatifs. Premièrement, le Léman n’est pas assez local : il est utilisé dans la région genevoise et est arrimé au franc suisse et à l’euro. Deuxièmement, il est assorti d’une charte mettant beaucoup de contraintes aux commerçants qui voudraient l’accepter. Dans la mesure où nous sommes à la prise en considération des postulats, je vous encourage à les renvoyer à la Municipalité, afin que l’étude qui nous en sera rendue puisse être faite sur tous les moyens de paiement existants, sans se borner au Léman et sans l’exclure dès le départ.

**M<sup>me</sup> Léonore Porchet (Les Verts)** : – Une monnaie utilisée dans une région, limitée aux fournisseurs, vendeurs et consommateurs de cette région, qui favorise le commerce local, les petits commerces et l’économie de proximité : voilà ce qu’est une monnaie complémentaire.

J’ai constaté en commission, et aussi ce matin, lors d’une autre séance de commission, qui n’avait strictement rien à voir avec ce sujet, qu’il est parfois bon de faire un peu de pédagogie sur ce qu’est une monnaie complémentaire. J’aimerais donc expliquer comment cela fonctionne. C’est très simple. On achète le Léman, par exemple, ou n’importe quelle monnaie complémentaire, dans un bureau de change ; il y en a actuellement deux, bientôt trois, à Lausanne. On l’utilise comme de l’argent, pour acheter des produits dans les commerces locaux, qui répondent en effet à une charte, et puis on profite du bien acheté, en étant sûr d’avoir soutenu un commerce de proximité. C’est simple et cela a plusieurs avantages.

Une monnaie complémentaire n’est pas arrimée aux flux monétaires mondiaux. Elle est donc beaucoup plus résiliente face aux crises que l’on a subies dernièrement – c’est un argument indiscutablement positif. Elle favorise le commerce local, comme je l’ai dit, et c’est de l’argent qui ne s’enfuit pas dans les multinationales, qui iront ensuite le faire prospérer ailleurs qu’en Suisse. Et puis, elle favorise l’économie de proximité en mettant en valeur un réseau de commerces de proximité.

Pourquoi l’investissement public est-il important pour soutenir une monnaie complémentaire ? Pour qu’une monnaie complémentaire fonctionne, elle doit bouger le plus possible. Les commerces doivent trouver des fournisseurs et ont des clients qui

achètent en Lémans ; ils doivent pouvoir ensuite dépenser leurs Lémans ou leur monnaie complémentaire lausannoise, par exemple. Et la Ville est dans la meilleure position pour aider ces commerces – toujours locaux et de proximité – à réutiliser leur monnaie. Cela favorise donc le flux et la fluidité de cette monnaie. C’est pourquoi il est important que les autorités publiques s’engagent dans le soutien d’une monnaie complémentaire.

La Ville de Lausanne l’a bien compris, puisqu’elle l’a introduit dans son programme de législature, ce dont je m’en réjouis particulièrement. Les études démontrent par ailleurs qu’il est d’autant plus important que la Ville y participe pour souligner le sérieux de cette monnaie et soutenir ces associations de bénévoles qui s’engagent pour soutenir et renforcer les liens dans l’économie de proximité d’une ville.

Ce sont ces arguments que M. Klunge et moi-même souhaitons vous présenter et la raison pour laquelle nous avons défendu ensemble le renvoi de nos deux postulats à la Municipalité. Et si le vœu de la commission est que la Ville de Lausanne étudie l’opportunité de soutenir la monnaie complémentaire, que ce soit le Léman ou une autre, je me permets néanmoins quelques mots pour défendre le Léman. Tout d’abord parce que cette association de quinze bénévoles est déjà active à Lausanne et compte 30 000 Lémans actifs au travers de 30 commerces utilisateurs-fournisseurs, deux bureaux de change – et bientôt trois – plus de 60 commerces et vendeurs de services sur tout le Canton de Vaud. Au niveau régional, ce sont 100 000 Lémans et 350 prestataires. Voilà donc une affaire qui fonctionne et ne cesse de s’agrandir jour après jour, une force à portée de main de la Municipalité pour renforcer une monnaie locale et le commerce de proximité.

L’importance de cette zone géographique de l’Arc lémanique a fait peur en commission et fait peur à certains ; je tiens donc à préciser ici en quoi elle est importante. Les flux entre consommateurs, producteurs, fournisseurs et vendeurs ne se limitent pas seulement à notre petit territoire lausannois, mais à tout l’Arc lémanique jusqu’à Genève, ce que les défenseurs du Léman ont bien compris. Je vous demande ainsi, au nom des Verts lausannois, de soutenir ces deux postulats et de les renvoyer à la Municipalité.

**M<sup>me</sup> Anita Messere (UDC) :** – Une monnaie parallèle est une manière d’échapper à l’impôt, M. Broulis parle même de la mort de celui-ci. Cela s’apparente donc au troc, sympa mais qui ne fait pas vivre un Etat. Or les deux postulats proposent de payer ses impôts et taxes avec cette monnaie ; intéressant de payer ses impôts avec de l’argent gagné au *black* ! Il ne pourrait en théorie même plus y avoir d’impôts à payer si cette monnaie se développait dans toutes les strates de notre système. Cette monnaie a par ailleurs cours des deux côtés du Léman et la conversion peut se faire en franc comme en euro. Il est donc possible de spéculer, ce qui va semble-t-il à l’encontre des objectifs premiers de cette démarche.

Du côté des commerçants, le double tiroir pour la monnaie fiduciaire est assez peu pratique. Si elle prend trop d’ampleur, elle va donc générer l’inverse de son objectif de solidarité. Je laisserai M. Klunge se débrouiller avec son idée auprès de son ministre. Si quelqu’un veut acheter local, pourquoi compliquer les achats ? Je vais à la ferme ou au marché et je paie en francs. Un directeur de Swisscom a dit un jour que « Quelque soit le sujet, la question est toujours combien ». Alors combien de Lémans peuvent être mis en circulation sans nuire au système ? Un autre exemple au travers du film « Demain ». J’ai regretté que l’on parle dans l’introduction du problème de la surpopulation, sans le traiter par la suite ; un sujet encore trop sensible et politiquement incorrect évidemment, car la question est toujours : combien ? Que l’on parle de francs, de Lémans ou de personnes.

**M. Pierre Oberson (PLC) :** – Il est difficile d’analyser les implications d’une monnaie locale que nous allons ici appeler « Flon ». Une chose est certaine, il est très volatil. Un commerçant peut avoir un intérêt dans une monnaie, mais le marché très réduit ainsi que la volatilité sont plus que pénalisants pour ceux-ci. Un moyen de lutter contre sa volatilité serait d’impliquer l’administration dans le processus en y autorisant le paiement de l’électricité ou autres factures telles que des amendes par exemple. Et est-ce qu’un

bénéficiaire de l'aide sociale a intérêt à recevoir sa rente en Flon sachant qu'en un mois elle peut fortement dévaluer ? Le Flon peut certes créer des liens communautaires, mais il isole de la ville voisine et ne sert qu'à relocaliser son économie et à créer de nouvelles frontières. Vu le caractère fondant du Flon, je vois mal la Ville de Lausanne s'impliquer dans un marché où la valeur de cette monnaie ne peut que décliner.

Un autre point est sa gestion ; il ne faut pas oublier que celui qui reçoit un Flon doit très vite s'en débarrasser, ce qui pousse à la consommation et l'on connaît les ravages de la consommation excessive. Si l'on cherche une solution sociale, bien d'autres sont plus intelligentes. Pourquoi ne pas échanger son travail, ou d'autres prestations, de façon triangulaire ? Mais là encore le temps a-t-il la même valeur ? Est-ce qu'une nuit a la même valeur que cinq heures de ménage ? Le risque d'une nuit est-il plus ou moins grand que cinq heures de ménage ? Dès que l'on parle de temps ou d'argent, l'égalité n'est plus possible. Pour terminer sur le sujet du Flon en paiement d'un travail, ne va-t-il pas pousser à la lenteur car moins on travaille vite, plus on gagne ? Et l'on sait que gagner plus ne dégage pas de cerveau disponible. Le groupe PLC est bien embarrassé pour prendre une position. Le Flon favorise le commerce local, crée des frontières et ne va pas dans le sens de la mondialisation, mais malgré tout nous ne soutiendrons pas ces deux postulats.

**M. Arnaud Bouverat (Soc.)** : – Nous assistons ces dernières années à une croissance à deux chiffres du commerce en ligne et une grande partie de ce développement profite à des grandes multinationales qui sont pour beaucoup établies à l'étranger. En France ou en Allemagne pour, par exemple, de grands acteurs comme les trop célèbres Amazon et Zalando. Dans un tel contexte, comment défendre le commerce local ? Plusieurs interventions sont pendantes devant notre Conseil communal afin de favoriser des conditions-cadres plus favorables, afin de rendre finalement le commerce local plus attrayant.

Les deux interventions que nous traitons aujourd'hui vont finalement dans le même sens. Le développement d'une monnaie locale est un moyen pertinent, selon nous, pour favoriser une relocalisation du commerce. Avec des effets positifs sur plusieurs plans : économique notamment, avec une relocalisation des emplois et sociaux grâce à de nouveaux emplois créés et à des salaires qui tombent sur Lausanne ou l'Arc lémanique. Sans oublier les vertus écologiques avec une consommation de proximité et une promotion des circuits courts. Une monnaie alternative n'est pas forcément une monnaie fragile. Un nouveau projet peut bien entendu être source d'inquiétude, mais des monnaies sont déjà éprouvées comme par exemple les fameux chèques REKA qui ont plus de septante ans d'existence et sont passés dans le paysage des monnaies très traditionnelles de notre Pays. Il n'y a donc pas de raison que ces modèles de nouvelles monnaies locales n'aient pas la même destinée. Elles ne concurrencent pas forcément les systèmes d'échanges locaux, mais peuvent grandement simplifier leur administration. Elles nécessitent une centralisation des échanges beaucoup plus forte, ce qui peut rendre parfois très compliquée cette administration si le système d'échanges se développe. Dans un tel contexte le PS soutient donc le renvoi des deux postulats pour permettre un examen de toutes les modalités possibles de concrétisation de monnaies locales et vous invite à faire de même.

**M. Jean-Marie Fürbringer (CPV)** : – Le groupe du Centre va soutenir cette initiative. Nous sommes formés de deux partis qui s'intéressent beaucoup à soutenir le commerce local. Je ne vais pas m'étendre sur les raisons et suis persuadé que l'on comprend tous en partie le fonctionnement, mais que tout ce qui est monétaire est quand même assez compliqué. Je trouve très bien que la Municipalité puisse se pencher sur la question et que l'on ait une analyse.

**M. Matthieu Carrel (PLR)** : – Tenant d'une certaine orthodoxie monétaire et d'un certain bon sens, le groupe PLR dans sa majorité, on sait qu'il y a un postulant qui vient de nos rangs, s'opposera à la prise en considération de ces deux postulats qui apparaissent comme des sous-produits parlementaires du film *Demain*. Ils n'ont pas tout à fait le même objet,



toutefois il ne semble de façon générale pas opportun au PLR que la Municipalité prenne des mesures en vue de favoriser de façon étatique l'existence ou le déploiement de ces monnaies. Leur intérêt est précisément une certaine liberté par rapport à l'Etat, ou a fortiori comme le propose le postulat de M. Klunge, d'en créer une qui serait soumise à son contrôle.

Il y a cependant deux problèmes ; d'une part un d'ordre strictement politique sur la pertinence de ces postulats au vu de leurs fins et un second qui a trait à la bonne gestion des deniers publics. Ce n'est peut-être pas notre dernière marotte, mais c'en est une. De façon liminaire, j'aimerais quand même adresser une question à M<sup>me</sup> Porchet. On nous dit toujours que le Léman est très simple dans son fonctionnement et je peux concevoir son utilité. Mais lorsque l'on achète des Lémans, on nantit finalement des francs auprès de l'association qui les gère, comme si on lui faisait un don. Comme si on achète, toute proportion gardée, un bon d'achat chez Citydisc. Et comme, lorsque l'on est un consommateur final, il n'est pas possible de reconvertir les Lémans en francs, que fait l'association de l'entier des francs qui sont nantis ? Une vraie question qui ne se veut pas polémique car je trouve leur site internet relativement peu fourni sur le sujet. Tout ce que j'ai trouvé, c'est que les francs nantis sont placés sur un compte à la Banque alternative suisse pour être utilisés de manière responsable et en adéquation avec la Charte du Léman. Je trouve un peu flou pour fonder une politique publique, mais j'écouterai avec beaucoup d'intérêt vos arguments là-dessus.

D'autre part, on conteste la pertinence de ces postulats pour atteindre leur but. On a compris dans les propos des partis Socialiste et du Centre que l'idée est de favoriser le commerce local. Le problème est qu'à nos yeux, cela ne va finalement pas de soi de favoriser le commerce local car les gens qui veulent acheter local peuvent très bien le faire avec des francs. Une simple monnaie alternative ne peut pas favoriser en soi le commerce local, fût-elle soutenue par l'Etat. Comme cela transparaît un peu dans le postulat de M<sup>me</sup> Porchet, l'unique moyen de favoriser le commerce local avec cette monnaie serait finalement de contraindre les gens à l'utiliser. Pourtant les deux postulants affirment qu'ils veulent à tout prix éviter cela, ce qui serait naturellement intolérable. On ne pourrait pas contraindre quelqu'un à utiliser le Léman plutôt que le franc suisse. Selon nous, on n'atteindra pas le but de la relocalisation des emplois, ni celui du redéploiement du commerce local avec ce simple soutien aux monnaies alternatives. C'est le premier élément qui justifie pour nous la non prise en considération de ces deux postulats.

Et il y a quand même un sérieux problème de gestion des deniers publics. Le postulat de M<sup>me</sup> Porchet contient toute une série de paiements à la Ville qui pourraient être faits en Lémans : les entrées dans les musées, les produits vendus par la Ville comme les vins ou les produits de la terre ou encore l'abonnement à Citycable et les frais de garderie. La Ville va donc finalement accumuler des Lémans en cash, ce qui serait probablement problématique, même si je sais que le Léman scriptural est en train de se développer.

Il y a ensuite un réel problème d'utilisation puisqu'il est proposé de verser en Lémans une partie des salaires ou des primes aux employés, sur une base volontaire. On peut imaginer qu'il y aura relativement peu d'employés qui accepteront de voir leur pouvoir d'achat baisser dû à la faible liquidité du Léman, et que la Ville va continuer à en accumuler à fonds partiellement perdus ou sans sorties. Un autre problème est l'utilisation du Léman dans un cadre public puisque, normalement, lorsque la Ville utilise les deniers publics, elle devrait le faire en prenant en compte des critères de prix. Et à partir d'un certain montant, une procédure de marché public se met en place et la Ville se retrouverait contrainte à utiliser une partie de cet argent auprès d'un nombre limité de commerçants. Ce qui n'offrirait pas la garantie d'une utilisation rationnelle ou juste de nos deniers publics.

Enfin un dernier point sur lequel M<sup>me</sup> Porchet pourra peut-être me renseigner. Il me semble qu'une monnaie a également une fonction de réserve de valeur. Et si on se retrouve avec des comptes en Lémans, pour peu que cela soit possible, cette masse de monnaie prête-elle



à intérêt ? Ou est-ce que l'inflation condamnerait la Ville à s'appauvrir et à voir ses comptes perdre peu à peu leur valeur en même temps que l'augmentation des prix à la consommation ? Le groupe PLR est d'avis que la Ville ne doit pas soutenir de telles monnaies complémentaires et ne pas donner suite à ces deux postulats.

**M<sup>me</sup> Sara Gnoni (Les Verts) :** – Je remercie ma préopinante d'avoir mentionné la réponse de M. Broulis car je vais justement y revenir. Je tenais tout d'abord à commenter quelques points qui sont pour moi factuellement faux. Je n'ai déjà pas compris le fait de pouvoir recevoir une monnaie au noir sachant que l'on change des francs suisses ou des euros pour recevoir des Lémans. L'affranchissement des impôts est factuellement faux tout comme de pouvoir spéculer avec cette monnaie. Comme l'a mentionné M. Carrel, une fois que l'on possède des Lémans, il n'est possible de les échanger à nouveau contre des francs suisses ou des euros, ce qui justement évite toute forme de spéculation.

Concernant la question de M. Carrel sur le compte de nantissement à la Banque alternative suisse, il provient uniquement du change de francs suisses et d'euros. Les cotisations et subventions publiques vont sur un autre compte et ce sont ces montants-là qui servent à financer les activités de l'association. Tous ces Lémans sont donc garantis avec ce compte de nantissement. Enfin, il s'agit toujours d'une monnaie complémentaire et non pas de remplacement. De plus, si l'on payait une partie du salaire en Lémans, il n'y aurait pas de baisse de pouvoir d'achat. Mais je laisserai M<sup>me</sup> Porchet répondre à toutes vos questions.

Pour revenir à la réponse de M. Broulis de janvier 2017 à une interpellation de M<sup>me</sup> Claire Richard, ce n'est pas directement la discussion de ce soir, mais je tiens tout de même à l'utiliser comme support pour soulever quelques points. M. Broulis dit dans sa réponse que le Canton n'a l'intention ni de soutenir, ni de s'opposer, au développement du Léman, mais pour moi les arguments qui ont été donnés sont biaisés et manquent de professionnalisme. En effet, la réponse qui a été donnée par le conseiller d'Etat est du copié-collé, mot pour mot, d'un site qui s'appelle « bankobserver », le blog des consultants *Wavestone*. Je vous le laisse à disposition si vous voulez venir le consulter et vous verrez qu'à part changer BCE par BNS, c'est simplement du mot pour mot. On voit également qu'ils ne se sont pas posés de questions vu que l'on parle d'affranchissement d'impôt, comme le disait ma préopinante, ce qui est totalement faux. Cet affranchissement de la TVA s'applique uniquement dans le contexte français, sachant que le site est de ce pays et du fait que dans celui-ci les monnaies locales sont utilisées principalement par des organisations qui ne sont pas soumises à la TVA, ce qui n'est pas le cas en Suisse. On doit y payer la TVA, qu'on règle la prestation en euros, en francs suisses ou en bons d'achat. Il y a donc non seulement un plagiat pas très réfléchi et dont on n'a évidemment pas cité la source, mais ce qui est vraiment biaisé est, je trouve, que l'on a donné tous les désavantages sans montrer les avantages qui sont également sur ce site et que j'aimerais vous donner.

M<sup>me</sup> Porchet en a déjà cité quelques-uns dont le fait qu'elle circule beaucoup plus rapidement et permet donc de favoriser les échanges dans la région et donne un dynamisme à l'économie locale. Elle permet de reprendre la main sur la monnaie puisqu'elle favorise, encore une fois, le commerce local dans des entreprises. Les contributions en impôts seront payées ici et ne seront pas absorbées vers d'autres parties du pays ou du monde à la fiscalité avantageuse ou inexistante. Et finalement, je tiens à le redire parce que cela me tient à cœur, il a été démontré que lors de crises, les monnaies locales, du fait qu'elles ne sont pas inter-reliées aux circuits mondiaux, sont beaucoup plus résilientes et donc que, même avec une inflation ou un effondrement d'une monnaie comme l'euro par exemple, on pourrait continuer à avoir nos échanges locaux et à vivre normalement. Pour ce faire, le bassin d'échanges doit être assez grand et non restreint à une petite ville ou à un quartier et c'est pour cela que le Léman a l'avantage, comme l'a dit M<sup>me</sup> Porchet, et qui le sera encore plus avec l'introduction des Lémans électroniques, lancés il y a deux semaines. En prenant tous ces arguments en compte non pas uniquement les désavantages qui ont été cités par M. Broulis, je vous invite fortement à soutenir les deux postulats de ma collègue Léonore Porchet et de M. Klunge, et les renvoyer à la

Municipalité. Et je félicite les PLR qui soutiennent ce postulat malgré la réponse peu développée du conseiller d'Etat M. Broulis.

**M. Henri Ricart (PLC) :** – Les questions que je voulais poser l'ont déjà été. Mon préopinant, M. Carrel, et maintenant Madame, y ont répondu. Mais cependant j'en ai encore une. Puisque lorsque l'on possède des Lémans il n'est pas possible de les transformer à nouveau en francs suisses, on demande à la Municipalité de s'engager en tant que commanditaire ; mais en cas de crise ou de crash financier, que faites-vous de cet argent ? Est-ce la Municipalité qui s'engage à me transformer mes Lémans en francs suisses, car en tant qu'entrepreneur ou responsable d'un shop ou d'un magasin, j'ai besoin d'argent pour payer mes fournisseurs. Est-ce que c'est la Municipalité qui s'engage à remettre à flot en cas de problème international comme un crash ou une crise ?

**M. Denis Corboz (Soc.) :** – Je suis surpris et je regrette la position du PLR dont une majorité se dessine dans ce Conseil communal pour soutenir le petit commerce. On sait que le franc fort et le commerce en ligne – les Zalando et les eBay – font que le petit commerce lausannois et régional souffre et c'est peut-être sur les réponses que l'on n'est pas d'accord. Je vous encourage tout de même à renvoyer ce postulat pour un travail en municipalité, car il s'agit quand même d'une alternative qui est crédible et fonctionne déjà dans la région genevoise. Ce sont 400 professionnels et plus de 110000 Lémans qui sont utilisés.

Nous avons des arguments objectifs et des retours d'expériences qui devraient peut-être inciter les PLR hésitants à tenter l'expérience. La monnaie Léman ne va pas tout résoudre. Elle ne va pas compenser les pertes des commerçants, mais c'est un moyen parmi d'autres que l'on pourrait essayer et qui fonctionne dans d'autres villes de la région. C'est également une incitation envers le client à dépenser son argent dans la région, sauf évidemment si c'est nettement moins cher ailleurs. Mais si vous avez 10 francs de Lémans dans votre poche, peut-être irez-vous dans le café du coin, la petite herboristerie, le petit commerce pour dépenser cet argent-là. C'est cela le circuit court et cela reste dans le local.

Par rapport à la fraude aux impôts, il y a dans toutes transactions un ticket avec une TVA et donc une preuve. La fraude, si elle existe, serait de toute façon minime. Il faut bien se rappeler que les billets sont de 1 franc, 2 francs, 5 francs, 10 francs et 20 francs, ce ne sont pas des grosses coupures. Il est donc difficile pour les Farinet locaux de fournir des grandes quantités de billets. Et s'ils sont certainement falsifiables, comme tous les billets de banque du monde, c'est relativement peu intéressant à produire en termes de prix pour de si petites quantités. Dernière chose, on ne peut pas thésauriser cette monnaie. Elle n'est pas faite pour cela, pour la mettre sur un compte en banque et avoir des intérêts qui courent ; c'est fait pour la dépenser. C'est une monnaie qui est naturellement en circulation et non pensée comme une thésaurisation : on l'a sur un compte et on bénéficie des intérêts. Enfin, si vous voulez sortir du jeu – si on part du principe que c'est un jeu – vous pouvez techniquement rendre vos Lémans puisque c'est une monnaie qui est nantie. C'est-à-dire qu'un Léman est nanti sur un franc, un compte physique, qui permet tout à fait de rendre son argent si un particulier ne veut plus profiter-participer à cette expérience monétaire. Il peut tout à fait retrouver ses billes et ce n'est évidemment pas l'incitation et le principe, mais c'est techniquement possible.

**M<sup>me</sup> Léonore Porchet (Les Verts) :** – Je souhaitais répondre à quelques questions, même si ma collègue Gnoni et M. Corboz ont en fait une partie, et je les en remercie. La question principale, tout à fait légitime, est la demande de précisions : pourquoi une monnaie complémentaire va-t-elle favoriser le commerce local ? Et c'est peut-être là notre plus grand rôle pédagogique ce soir. On confie de l'argent qui ne peut être dépensé que localement et c'est peut-être cette simplicité qui donne l'impression que c'est si complexe. On donne une monnaie aux gens qui ne pourront la dépenser que dans l'Arc lémanique, chez 400 petits commerces locaux qui ont signé une charte qui vise à soutenir le commerce local, la production locale et ses considérations écologiques. Vous ne pouvez pas utiliser

cette monnaie pour acheter vos ouvrages sur Amazon, vous devez aller dans la librairie qui accepte les Lémans. Vous ne pouvez pas utiliser cette monnaie pour acheter des habits sur Zalando, vous êtes obligé d'aller dans la petite boutique de votre quartier, et c'est cela que favorise le Léman. Je prends un exemple très pratique : la Grenette, ici à la Riponne, qui accepte le Léman. Vous pouvez y aller si vous souhaitez boire un verre et payer avec cette monnaie, mais pas dans un McDonald par exemple. Vous favorisez ainsi le commerce local et la Grenette reverse une partie de ces Lémans à ses salariés qui seront obligés de dépenser une partie de leur salaire dans les commerces locaux.

Voilà en quoi cette monnaie soutient le commerce local. J'espère avoir pu l'expliquer de la manière la plus imagée possible et l'exemplifier, mais je suis encore à disposition s'il faut le refaire. Et je pense que les autres points ont été expliqués, mais pour répondre à la question très directe de M. Carrel sur ce que fait l'association de l'argent gagné par l'achat des Lémans : c'est simple, elle n'en fait rien actuellement. Ils sont sur ce fameux compte de nantissement qui garantit la vie du Léman dans le cas où cette monnaie finirait par ne plus être utilisée.

**M. Claude-Alain Voiblet (PLC) :** – Je suis avec attention ce débat, qui est intéressant, c'est vrai. Et puis, pour ma part, je me suis posé la question de savoir si les personnes dans cette salle avaient déjà vu des Lémans ? J'ai posé la question autour de moi et finalement personne n'a jamais vu cette monnaie. Alors je me lance, j'aimerais bien voir un Léman. Est-ce qu'une personne pourrait éventuellement nous en montrer un au projecteur, que les citoyens voient aussi ce qu'est un Léman parce qu'objectivement c'est la première fois que j'en verrai un ce soir.

**Le président :** – Vos souhaits vont être exaucés puisque l'un de vos collègues nous passe un Léman, qui s'affiche donc à l'écran (*un léman est projeté au projecteur*). Le débat se poursuit avec M. Jean-Pascal Gendre.

**M. Jean-Pascal Gendre (PLR) :** – J'ai été assez sidéré du dernier discours de M<sup>me</sup> Porchet. Je pense que l'on est effectivement tous, et moi le premier, favorables à promouvoir l'économie locale et la renforcer. C'est finalement tout au bénéfice de notre ville, de son industrie, de ses commerces et de ses finances. Mais quand j'entends que les employés de la Grenette seront payés en Lémans, comme cela ils ne pourront pas aller dépenser leur argent ailleurs, cela me fait déjà peur sur la liberté de disposer de ses revenus. Cela me fait penser à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, ou peut-être même avant, où les directeurs d'entreprises dans les mines en Angleterre obligeaient leurs employés à emprunter chez eux pour pouvoir vivre, les obligeaient à faire leurs achats dans leurs magasins pour ne surtout pas aller dépenser l'argent ailleurs. C'est un grand retour en arrière et cela me fait même penser à du *trumpisme*, un renfermement sur soi-même, alors je ne pensais pas que la gauche s'y remettrait aussi vite. Je voudrais revenir sur l'effet. Le Léman existe depuis une année ou deux. Il y en a déjà 100 000 qui tournent dans le bassin lémanique, c'est moins de 10 centimes par personne. Et même si vous multipliez cela par cent ou par mille, pensez-vous réellement que vous allez sauver le petit commerce local ? Les gens vont sur des sites comme Amazon non pas parce qu'ils sont contre le petit commerce, mais parce que c'est moins cher et plus pratique. Si l'on veut renforcer le petit commerce, il faut en renforcer les conditions-cadres et celles de notre économie. Je rappelle que 50 % des revenus de notre économie vient de l'extérieur. Allez expliquer aux Allemands que vous allez payer les fournitures et leurs produits en Flons et puis qu'ils vont vous payer en Berlinois. Et puis vous discuterez avec des Parisiens. Je pense que l'on est en train de vouloir naïvement construire une usine à gaz qui, au lieu de favoriser le petit commerce, va juste compliquer la vie de nos commerçants. Et je vous invite vraiment, encore une fois, à réfléchir. Nous sommes dans la vraie vie, pas au Montreux Jazz Festival... Les flux monétaires sont quelque chose à traiter de manière un peu plus sérieuse que cela.

**M<sup>me</sup> Florence-Bettschart-Narbel (PLR)** : – Je déclare mes intérêts, je suis membre de la Commission de la concurrence comme représentante des consommateurs. Et en tant que telle, je pense qu'une collectivité publique qui encourage d'acheter dans certains commerces, par le biais du Léman, c'est une entorse illicite à la concurrence. Et donc que si ces postulats devaient être acceptés, la Municipalité aurait intérêt à demander un avis à la COMCO avant de mettre en place un tel système, car à mon avis cela est contraire aux droits de la concurrence.

**M. Vincent Rossi (Les Verts)** : – En tant que trésorier d'un établissement qui accepte les Lémans, et qui est soumis à la TVA, je voulais simplement confirmer les propos de ma collègue M<sup>me</sup> Gnoni que nous n'échappons pas à l'impôt, fort heureusement.

**M. Cédric Fracheboud (PLC)** : – J'ai deux ou trois petites questions et interrogations. Lorsque je vais faire mes courses et que je prends des Lémans, combien de portemonnaies dois-je avoir ? Trois, quand je passe par la France pour faire quelques commissions. Donc mes euros, mes Lémans, mon franc suisse, c'est très pratique, c'est super.

Une autre petite chose où je m'interroge sur la façon de penser pour sauver le petit commerce. Vous nous dites que c'est pour le favoriser. Mais peut-être que le problème vient du fait que les gens ont de la difficulté à se rendre en ville, parce que l'on ne leur facilite pas la vie, qu'ils n'arrivent pas à stationner, etc, etc. Et que c'est largement plus pratique d'aller commander sur Zalando qui vous amène tout directement à la maison. Cela vous a peut-être échappé.

Et puis qui va me garantir que les Lémans qui me sont remis, sont vrais ? Parce qu'a priori avec ma bonne imprimante couleur je devrais arriver à faire des belles copies de votre papier. On a, à l'heure actuelle, des difficultés à contrôler les monnaies nationales et reconnues alors votre petit logo, je sais que les Asiatiques seront très doués pour le refaire et nous l'envoyer en bande de mille. Et puis M. Gendre a parlé du Festival de Montreux, je dirais que c'est plutôt le Paléo Festival, mais c'est a priori pour diminuer les vols qu'on fait des monnaies locales lors des manifestations, pas pour sauver les commerçants.

**M. Jean-Michel Dolivo (EàG)** : – Je dirai simplement, et sous forme ironique, que si la Municipalité reçoit ce postulat, elle pourrait peut-être étudier comment favoriser le développement du CIO et des grandes fédérations sportives en les payant en Lémans, comme cela on sera sûr que ce sera une retombée sur le plan local.

**M<sup>me</sup> Léonore Porchet (Les Verts)** : – Je voulais tout de même répondre à quelques aberrations que l'on vient d'entendre. De manière générale je pense que personne dans cet hémicycle ne soutient le retour aux techniques Ford d'obliger les employés à acheter dans l'entreprise, puisqu'évidemment cela se fait sur une base volontaire. Peut-être qu'il faut le redire encore une fois, ça marche. Ça fonctionne avec le Léman, mais ça marche aussi ailleurs dans des centaines de villes partout en Europe et ailleurs. En Bavière, en France, dans plusieurs villes en Angleterre et peut-être bientôt pour toute la Ville de Paris. Les monnaies complémentaires sont soutenues par énormément de municipalités et d'institutions d'autorité publique dans des centaines de villes en Europe. Elles se sont toutes posées les mêmes questions que vous ce soir, très légitimement, et y ont répondu favorablement parce que cela marche pour le commerce de proximité.

Je reviens à cette question de distorsion de la concurrence. Le soutien à la monnaie locale, qui ne peut donc être dépensée que dans les commerces de proximité, est en fait un soutien qui n'est pas pire, et en tout cas moins cher, que les avantages fiscaux que l'on pourrait par exemple faire pour eux. Comme toutes les aides financières qui sont demandées et ont été demandées par tous les partis de cet hémicycle, et je vous engage donc à aussi essayer cette voie-là. Elle ne va en effet pas répondre à tous les problèmes, mais c'est un des outils que nous pouvons aujourd'hui mettre en place pour soutenir le commerce de proximité, maintenir les centres-villes avec des petits commerçants et faire en sorte que les Lausannois achètent à Lausanne.

La discussion est close.

**M<sup>me</sup> Véronique Beetschen (Les Verts), rapportrice** : – La commission s’est tout d’abord prononcée sur un vœu, qui a été exprimé d’entente entre les deux postulants : « *La Municipalité étudie différentes possibilités existantes ou à inventer pour soutenir une monnaie complémentaire à Lausanne* ». Ce vœu a été accepté par 5 oui, 4 non et 1 abstention. Le postulat de M. Henri Klunge intitulé : « Quid d’une monnaie locale à Lausanne », a été accepté par 6 oui, 2 non et 2 abstentions. Le postulat de M<sup>me</sup> Léonore Porchet et consorts intitulé : « Une monnaie complémentaire pour la vie et le commerce local », est accepté par 5 oui, 4 non et 1 abstention.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Par 48 oui, contre 27 non, avec 5 abstentions, vous avez accepté la prise en considération du postulat de M. Henri Klunge.

**Le président** : – Nous allons maintenant voter sur la prise en considération du postulat de M<sup>me</sup> Léonore Porchet et consorts. De la même manière. Celles et ceux qui acceptent cette prise en considération, votent oui. Celles et ceux qui s’y opposent, votent non. Les autres s’abstiennent. Et le vote est ouvert.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Par 45 oui, contre 28 non, avec 8 abstentions, vous avez accepté la prise en considération du postulat de M<sup>me</sup> Léonore Porchet et consorts. Et ces objets sont traités.

*Le Conseil communal de Lausanne*

- vu le postulat de M. Henri Klunge : « Quid d’une monnaie locale à Lausanne ? » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

*décide :*

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

*Le Conseil communal de Lausanne*

- vu le postulat de M<sup>me</sup> Léonore Porchet et consorts : « Une monnaie complémentaire pour la vie et le commerce local » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

*décide :*

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

La séance est levée à 20 h 25.